



UvA-DARE (Digital Academic Repository)

Résultatif, diathèse et possession en basque, vieux perse et élamite

Bavant, M.J.J.

Publication date
2014

[Link to publication](#)

Citation for published version (APA):

Bavant, M. J. J. (2014). *Résultatif, diathèse et possession en basque, vieux perse et élamite*. LOT.

General rights

It is not permitted to download or to forward/distribute the text or part of it without the consent of the author(s) and/or copyright holder(s), other than for strictly personal, individual use, unless the work is under an open content license (like Creative Commons).

Disclaimer/Complaints regulations

If you believe that digital publication of certain material infringes any of your rights or (privacy) interests, please let the Library know, stating your reasons. In case of a legitimate complaint, the Library will make the material inaccessible and/or remove it from the website. Please Ask the Library: <https://uba.uva.nl/en/contact>, or a letter to: Library of the University of Amsterdam, Secretariat, Singel 425, 1012 WP Amsterdam, The Netherlands. You will be contacted as soon as possible.

4. POSSESSION

4.1. Introduction

Linguistic vs extra-linguistic notion. Alienable/inalienable, inanimate "possessors", personal sphere. Terminology: possessor/possessum, regens/rectum...

Le terme « possession » a un sens spécifique en linguistique, qui ne recouvre que partiellement le sens extra-linguistique de ce mot. Creissels (2004: 16/1) avertit ainsi le lecteur :

Les linguistes désignent couramment comme 'possessives' les constructions qui signifient, non pas spécifiquement la possession au sens ordinaire de ce terme, mais plus généralement le rattachement d'une entité (le 'possédé') à la sphère personnelle d'un individu (le 'possesseur'), en faisant largement abstraction de la nature précise de la relation entre les référents qui autorise à inclure le possédé dans la sphère personnelle du possesseur.

Mais il nous semble que limiter la possession en linguistique à des cas où la « sphère personnelle » d'un individu serait impliquée est très restrictif. Dans une construction possessive, les individus ne sont pas les seuls possesseurs possibles : comment définit-on donc la sphère personnelle d'un possesseur non-humain, voire inanimé ?

Heine (1997: 1-5) rappelle certaines pistes explorées pour définir la sémantique de la possession. Mais, que ce soit la notion de « contrôle », de « sphère d'influence », de « capacité à manipuler », de « schéma d'intérêt ou d'implication » ou de « sphère personnelle », a-t-on là quelque chose de plus qu'une vaine tentative d'unifier sous un même terme des manifestations sémantiques variées, alors que l'unité réelle du phénomène se trouve au niveau syntaxique ?

Précisément, Tesnière (1959: 363) souligne le caractère plus « structural » que sémantique de la possession (et nous lui empruntons certains des exemples qui suivent). Il suffit d'observer le fossé sémantique qui sépare le *chien du maître* et le *maître du chien* (un chien possède-t-il son maître ?) ; l'ambiguïté qui existe dans le *train de Paris* (celui qui va à Paris, ou qui en vient ?) ; et la possible synonymie entre *interné de la Résistance* (c'est-à-dire interné à cause de son appartenance à la Résistance) et *interné de la Gestapo* (c'est-à-dire par la Gestapo⁶⁵), malgré l'antonymie foncière des « possesseurs ».

Ce même type d'ambiguïté sémantique apparaît clairement dans les constructions possessives qui servent à introduire une qualité. Quand on dit *une personne de grande valeur*, on utilise une construction où le possesseur de la qualité (la « personne ») apparaît syntaxiquement comme possédé, alors que la qualité possédée (« grande valeur ») apparaît syntaxiquement comme possesseur. On rencontre une interversion paradoxale similaire entre d'une part le grec ἦν γὰρ ἐτῶν δώδεκα, le latin *erat autem annorum duodecim*, le bulgare *beše na dvadeset godini*, litt. « elle était de douze ans », et d'autre part la traduction correcte en français « elle avait douze ans » (Mc 5:42) : les douze années font tantôt office de possesseur, tantôt de possédé.

Si l'on ne peut pas s'appuyer uniquement sur la sémantique pour caractériser la possession, dans ce domaine comme dans d'autres la syntaxe n'est toutefois pas totalement découplée de la sémantique. Pour définir les termes de la possession au niveau syntaxique, nous nous permettrons donc d'appliquer à la possession le même

⁶⁵ On pourrait objecter à Tesnière qu'il s'agit là plutôt d'un complément d'agent du participe passif *interné* que d'un possesseur. C'est en effet un cas limite, mais si l'on porte la question au niveau prédicatif, il ne nous paraît pas exclu de dire que la Gestapo a eu des internés (c.-à-d. des personnes qu'elle a internées), de même que la Résistance en a eu (c.-à-d. des membres qui ont été internés).

procédé qu'applique Lazard à la transitivité quand il définit les actants X et Y comme les syntagmes qui remplissent les mêmes fonctions syntaxiques que les syntagmes qui représentent agent et patient dans une phrase d'action prototypique (3.2). On peut, de la même manière, définir comme **possesseur** et **possédé** les syntagmes qui remplissent les mêmes fonctions syntaxiques que les syntagmes qui représentent possesseur et possédé sémantiques dans une relation possessive prototypique de niveau sémantique. Nous reprenons donc à notre compte les termes « possession », « possesseur », « possédé » dans leur sens syntaxique usuel, malgré leur « charge » sémantique, mais nous réservons le terme de « sphère personnelle » au niveau sémantique.

Un autre type de couplage entre plans syntaxique et sémantique s'observe dans les nombreuses langues qui présentent des structures possessives différentes en fonction d'un critère sémantique. C'est ainsi que l'on peut distinguer entre **possession inaliénable** (le possédé faisant partie indissociable d'un tout, ou désignant un parent ou une partie du corps...) et **possession aliénable** (possédé temporaire, que l'on peut s'approprier ou dont on peut se défaire...), chaque langue ayant des critères propres pour déterminer la frontière entre ces notions (Feuillet 2006: 280).

Dans ces langues-là, on emploie donc des constructions possessives potentiellement différentes pour exprimer *ma tête* et *ma maison*. Des anthropologues comme Lévy-Bruhl (1916) ont étudié les rapports entre ces phénomènes linguistiques et les réalités sociologiques et culturelles des locuteurs. Mais on peut aussi, comme Haspelmath (2008), relier la différence des constructions à une question d'économie du discours : le possesseur d'un « bras », par exemple, est plus fréquemment mentionné que celui d'un « jardin », ce qui peut expliquer un marquage moins explicite de la relation possessive et donc une construction plus compacte dans ce cas.

Notons aussi que l'influence de la sémantique sur la construction utilisée peut concerner le possesseur, comme en anglais où *Pedro's car* se distingue de *the roof of the car*.

Si l'on revient sur le plan purement syntaxique, on soulignera qu'il existe une opposition fondamentale entre deux modèles : la **possession prédicative** qui exprime la possession comme un prédicat dont possesseur et possédé constituent des groupes fonctionnels ou font partie du prédicat (ex. *Jean a un chien, ce chien est à Jean...*), et la **possession adnominale** qui exprime la possession comme une relation de subordination syntaxique entre deux syntagmes nominaux au sein d'un syntagme nominal englobant (ex. *le chien de Jean*). Nous étudierons les moyens d'exprimer ces deux modèles dans les sections 4.2 et 4.3.

4.2. Possession adnominale

Attributive possession

4.2.1. Une fonction syntaxique : mettre deux noms en subordination

Main goal: expressing an attributive relation between two NPs. Headless genitive phrase. Genitive as a case to nominalize SV or OV phrases (Benveniste). Criticism on Tesnière's "translation".

La relation possessive est l'un des deux moyens pour mettre en relation de subordination syntaxique, l'un par rapport à l'autre, deux syntagmes nominaux, l'autre moyen étant l'apposition⁶⁶. Le terme possédé constitue le syntagme régissant, que

⁶⁶ La place de l'apposition dans la syntaxe reste une question très débattue et nous ne pré-tendons pas la résoudre ici. Notre affirmation péremptoire ci-dessus sera affinée en fin de cette section.

l'on dénomme parfois **primaire**, et le terme possesseur constitue le syntagme régi, que l'on dénomme parfois **secondaire**.

Quand le terme primaire est connu grâce au contexte du discours, ou grâce à ce qui a été précédemment énoncé, le français peut le remplacer par un pronom démonstratif. On obtient ainsi des constructions du genre de *celui de Y*. Mais on constate dans certaines langues une simple ellipse du terme primaire dans ce cas. C'est ce que nous appellerons une **construction possessive sans possédé** (*headless genitive*, *free genitive* en anglais).

Les auteurs ont souvent évoqué des parallèles entre la relation possessive adnominale et d'autres constructions. Il nous paraît intéressant de mentionner ici Benveniste (1962a) qui la compare à la relation de subordination qui existe entre un prédicat et son actant « nominatif » (X ou Z) ou « accusatif » (Y). Il se fonde sur les relations possessives où le terme possédé est un nom d'action, et où le terme possesseur représente l'agent, le patient ou le participant unique de cette action, et il en fait le modèle de toute relation possessive adnominale (*ibid.*, 148) :

Le génitif est le cas⁶⁷ qui transpose à lui seul entre deux noms la fonction qui est dévolue ou au nominatif, ou à l'accusatif dans l'énoncé à verbe personnel. Tous les autres emplois du génitif sont [...] dérivés de celui-ci, sous-classes à valeur sémantique particulière, ou variétés de nature stylistique. Et le « sens » particulier attaché à chacun de ces emplois est lui aussi dérivé de la valeur grammaticale de « dépendance » ou de « détermination » inhérente à la fonction syntaxique primordiale du génitif.

On peut ne pas être convaincu par le fait que *ludus pueri* « le jeu de l'enfant » précéderait *liber pueri* « le livre de l'enfant » diachroniquement, ou même conceptuellement, mais l'idée que la relation possessive représente au niveau d'un syntagme nominal une subordination comparable à celle d'un actant à son prédicat, quel que soit ce prédicat, mérite d'être retenue.

Tesnière (1959: 364), quant à lui, présente la possession adnominale comme le champ d'action d'un mécanisme plus général qu'il appelle la « translation » :

La translation consiste [...] à transférer un mot plein d'une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale, c'est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot.

Dans le cas qui nous occupe, il y aurait transformation du substantif possesseur en une sorte d'adjectif dont la fonction syntaxique serait d'être épithète du possédé. Nous admettons volontiers que dans *le livre de Pierre*, *Pierre* (ou plutôt *de Pierre*) a une fonction syntaxique similaire à celle de *rouge* dans *le livre rouge*, mais nous ne voyons pas en quoi ce substantif serait de ce fait transformé en une « autre catégorie grammaticale » ou « une autre espèce de mot ». Plus loin (*ibid.*, 402), dans une tentative de défendre sa théorie contre les « tenants de la syntaxe morphologique », Tesnière reconnaît que le substantif transformé en adjectif par translation n'a pas toujours le même contenu sémantique qu'un adjectif dérivé de ce substantif :

En disant que le substantif transféré en adjectif devient un adjectif, nous nous plaçons strictement au point de vue structural, et nous n'entendons nullement faire litière de toutes les ressources sémantiques qu'offre à la langue française la différence entre l'adjectif qui est proprement adjectif et celui qui l'est devenu par translation.

⁶⁷ Benveniste fait intervenir ici des termes de morphologie, mais, d'après nous, il les entend comme marqueurs de fonctions syntaxiques.

Puisque l'intention de Tesnière est d'identifier la fonction syntaxique de possesseur à celle d'adjectif épithète, la manière la plus simple de le faire, sans recourir à la notion de translation, serait à notre avis de disposer d'un terme unique pour les désigner, comme « fonction épithétique », par exemple. On lit parfois dans ce sens le terme « fonction attributive », mais, outre qu'il s'agit d'une traduction littérale de l'anglais, il entre en collision avec les autres significations du terme « attribut » en français. Le terme « fonction de détermination nominale » paraît plus acceptable, mais il semble impliquer de confondre sous un même terme le possesseur ou l'épithète avec d'autres sortes de déterminants, comme l'article.

Ces considérations sur la translation rejoignent la problématique moderne des systèmes de parties du discours (*parts-of-speech systems* en anglais), sujet qu'il serait toutefois trop long de développer ici⁶⁸. Dans notre recherche, nous avons eu à maintes reprises l'occasion d'approcher la frontière fluctuante entre la fonction syntaxique de possesseur et celle d'adjectif qualificatif épithète, notamment dans les langues où les adjectifs ne constituent pas une espèce de mots clairement séparée de celle des substantifs. Dans d'autres cas, ce sont apposition et proposition relative qui concurrencent substantif possesseur et adjectif épithète dans leur fonction syntaxique de détermination nominale. Il arrive aussi que l'apposition soit exprimée par les mêmes moyens syntaxiques que la possession, comme en français dans *la ville de Rome*, ou en turc dans *Türkiye'nin ses-i radyo-su* « la radio 'La voix de la Turquie' ».

Toutefois, nous ne nous appuyerons pas sur ces similarités pour rattacher dans l'absolu toutes ces fonctions de détermination nominale à la seule possession, même si certaines langues qui possèdent un marquage unique, comme l'*ezâfé* persane, peuvent justifier cette position dans leur contexte propre. La similarité de ces fonctions nous a pourtant incité à donner beaucoup d'attention aux cas limites tels que l'affinité entre possession adnominal et proposition relative (4.2.4), *nota genitivi* (4.4) et hypostase du génitif (4.5).

4.2.2. Différents types de construction possessive

Description of the types of possessive schemas according to Plank (1995b): 'X-prim Y', 'X Y-sec', 'X-y Y', 'X Y-x'... Multilevel possession. Examples from the literature and Turkish (Y X, Y X-y, Y-sec X-y), English, Colloquial French (X à Y, son X à Y), Sumerian (multilevel), Semitic (status constructus)...

4.2.2.1. Représentation formelle des types

Pour décrire les différents types de constructions possessives adnominales, nous emprunterons la représentation utilisée par Plank (1995b: 39). Elle désigne le terme possédé (ou terme primaire) par le symbole **X** et le terme possesseur (ou terme secondaire) par **Y**.

Les mécanismes pour relier X à Y sont de trois types.

- On peut marquer l'un des termes comme primaire ou secondaire par une marque spécifique : affixe, morphème casuel, préposition, postposition... On obtient alors une construction répondant aux formules « X-prim Y », « X Y-sec » ou « X-prim Y-sec », où *prim* et *sec* représentent respectivement les marques de terme primaire et secondaire.
- On peut marquer l'un des termes par une marque qui est accordée avec une propriété de l'autre terme : personne, genre, cas... On obtient alors des

⁶⁸ Pour des développements sur cette théorie, voir Hengeveld (1992: 47-72), Hengeveld, Rijkhoff & Siewierska (2004), Hengeveld & van Lier (2010).

constructions répondant aux formules « X-y Y », « X Y-x » ou « X-y Y-x », où *x* et *y* sont ces marques accordées respectivement à X et à Y.

- On peut aussi coupler les deux termes par un élément intermédiaire, éventuellement accordé avec les termes. On obtient alors des constructions répondant aux formules « X *link* Y », « X *link*-x Y », « X *link*-y Y » ou « X *link*-x-y Y », où *link* désigne cet élément intermédiaire, et *x* et *y* désignent des marques d'accord comme ci-dessus.

Points à noter :

- Les formules présentées ci-dessus ne préjugent pas de l'ordre respectif des termes possesseur et possédé. Toutefois, si le contexte le justifie, on peut représenter l'ordre dans la formule en opposant, par exemple, « X Y-*sec* » à « Y-*sec* X », « X Y-x » à « Y-x X » etc.
- Nous utilisons le terme « marque » pour désigner ce que nous notons par *x*, *y*, *sec* ou *prim* afin de souligner que leurs significés peuvent être très divers.
- Par abus de langage, on nomme terme possesseur (resp. possédé) aussi bien la forme non-marquée X (resp. Y) que les diverses formes marquées X-*prim*, X-*y* (resp. Y-*sec*, Y-x) etc.
- On peut combiner plusieurs mécanismes de base et aboutir à des formules comme « X-*prim* Y-x », « X-*prim*-y Y », « X-y Y-*sec*-x » etc.
- La relation possessive s'exprime parfois par simple juxtaposition des termes : on peut donc envisager une formule spécifique « X Y » ou considérer qu'il s'agit d'un type particulier des formules déjà exposées (avec marques \emptyset). La frontière entre ces formes juxtaposées et des composés lexicaux peut être ténue.
- On voit que certaines constructions ne marquent que le terme régissant, c'est ce que l'on appelle des **constructions à marque de centre** (Feuillet 2006: 266), d'autres ne marquent que le terme régi, **constructions à marque d'expansion**, et d'autres marquent les deux termes.
- Les formules ne décrivent pas les constructions de manière exclusive. Il peut arriver qu'une construction se rattache à plusieurs formules, notamment à cause du manque de précision des « définitions » sur la nature des éléments *link*, *sec*, *prim* etc. Le cas d'un élément intermédiaire *link* invariable est ainsi difficile à distinguer d'une marque *sec* réalisée comme préposition. On voit que la classification proposée manque de rigueur, mais, étant donné le but limité que nous poursuivons, elle est quand même satisfaisante. C'est l'occasion d'insister sur le fait que ces formules ne sont pour nous qu'une manière pratique de désigner les différents types de constructions observées, et non une quelconque « algèbre » servant d'outil de démonstration.

Il ne servirait à rien de répéter ici tous les exemples mentionnés par Plank. Au lieu de cela, nous allons présenter quelques familles de constructions intéressantes pour notre étude, dans diverses langues, et voir comment elles illustrent les formules présentées ci-dessus.

4.2.2.2. La construction « génitive »

4.2.2.2.1 Variante casuelle

La construction génitive classique est très répandue, aussi bien parmi les langues indo-européennes que celles d'autres familles. C'est une construction à marque d'expansion pure qui affecte donc au possesseur une marque de sa dépendance sous

la forme d'un morphème casuel « génitif », ce qui peut se rendre par la formule « X Y-*sec* ». Ainsi, pour exprimer « la maison du père », on a : latin *domus patr-is*, anglais *the father's house*, russe *dom otc-a*, finnois *isä-n talo* etc. où le morphème génitif qui joue le rôle de la marque *sec* est souligné.

C'est aussi une construction attestée en ancien français, où le possesseur peut apparaître au cas régime⁶⁹ : *jo oi le corn Rollant* « j'entends le cor de Roland » (*Rol.* 1768), *la Carlun dunt il oit parler* « celle (l'épée) de Charles, dont il entendit parler » (*Rol.* 3145). Comme le cas régime résulte du syncrétisme de tous les cas latins à l'exception du nominatif, on peut se demander s'il descend dans cette construction du génitif latin, ou plutôt du datif, comme le pense Bauer (2000: 189).

L'utilisation adnominale du datif est en effet connue en latin aussi (*ibid.*), et dans d'autres langues indo-européennes (Delbrück 1893: 303). Quoi qu'il en soit, il importe de préciser ici que ce que nous entendons par construction « génitive » n'implique pas l'utilisation d'un cas spécifiquement identifié comme génitif. Il peut s'agir de n'importe quel cas apte à exprimer la fonction de possesseur adnominal.

4.2.2.2.2 Variante prépositionnelle

Il peut aussi s'agir d'autre chose que d'un cas. En effet, beaucoup de langues indo-européennes modernes ont développé une variante non-casuelle du marquage du possesseur adnominal, par le biais d'une préposition qui s'intercale entre les deux termes. Comme il est indiqué plus haut, cette nouvelle construction peut aussi bien se rattacher à la formule « X Y-*sec* » qu'à « X link Y »⁷⁰, mais nous utiliserons ici cette dernière pour la distinguer plus commodément de la construction génitive classique. Voici quelques exemples illustratifs :

- français standard : *le fils de Jean, la maison de son père* ;
- français populaire : *le fils à Jean, la maison à son père* ;
- ancien français : *les fils as cunturs* « les fils des comtes » (*Rol.* 850) ;
- anglais : *the son of no one* ;
- allemand : *der Sohn von Frau Schmidt* ;
- bulgare : *sinăt na sobstvenika na petrolnata kompanija Insa Oil* « le fils du propriétaire de la firme pétrolière Insa Oil ».

4.2.2.2.3 Variante dérivationnelle

La construction « X Y-*sec* » possède encore une autre variante, où le terme possédé est fourni par un procédé de dérivation qui crée un adjectif possessif à partir du substantif ou du pronom personnel. C'est du moins le point de vue de Plank (1995b: 40) qui prend l'anglais *coast-al waters* comme exemple de cette construction. On peut hésiter à voir là une vraie construction possessive dans la mesure où le possédé devient réellement une autre espèce de mot, et cette fois-ci sans recours à la translation tesnièreenne, mais c'est structurellement très proche.

Des exemples de cette variante se trouvent, entre autres, en russe où, à côté de

⁶⁹ Il n'est pas aisé d'isoler la marque de terme secondaire *sec* dans une forme de cas régime. Dans l'exemple cité, on a une opposition entre le cas régime *Rollant* et le cas sujet *Rollanz* (= *Rollant-s*), on peut donc dire que le morphème caractéristique est \emptyset , mais comment caractériser le morphème du cas régime *seignour* par rapport au cas sujet *sire* ?

⁷⁰ Dans le cas où la préposition se combine avec un article subséquent, comme c'est le cas dans les langues romanes, par exemple en espagnol *la casa del padre*, on pourrait être tenté d'utiliser une formule « X link-*y* Y ». Il nous paraît plus conforme à l'esprit général de la représentation formelle de dissocier l'article de la préposition et de le rattacher au terme Y.

dom otca « la maison du père », on peut dire *otcov dom* « la maison paternelle » avec un procédé de dérivation possessive vivant et applicable à une large classe de possesseurs animés, y compris ceux désignés par un nom propre : ex. vieux slave *xristosovŭ rabŭ* « le serviteur du Christ, ὁ τοῦ Χριστοῦ δοῦλος » (*Supr.* 87r). Les formations adjectivales du français comme *paternel*, *royal*, *impérial* etc., ou de l'anglais comme *royal*, *kingly*, *coastal* etc., remplissent la même fonction, mais elles sont, quant à elles, figées et limitées à certains substantifs.

Nous rattachons à ces constructions possessives dérivationnelles les syntagmes à adjectifs possessifs comme le français *ma maison*, russe *moj dom*, latin *domus mea*, en remarquant que l'adjectif possessif y est fonctionnellement équivalent à un pronom personnel génitif. En fonction des langues, le choix entre adjectif possessif et pronom personnel génitif peut être plus ou moins libre. Il est parfois conditionné par la personne du possesseur : c'est ainsi que l'on utilise obligatoirement une forme génitive à la troisième personne en russe (*ego dom* « sa maison (à lui) ») et en latin (*ejus domus*).

La construction possessive par dérivation est particulièrement bien représentée en espéranto où, à côté de formes possessives prépositionnelles comme *la domo de la patro* « la maison du père », *domo de mi* « une mienne maison (= une maison de moi) », on peut s'exprimer en utilisant la dérivation adjectivale avec le morphème *-a* : *la patr-a domo* « la maison paternelle », *mi-a domo* « ma maison ». Certes, la sémantique de cette dérivation est plus large que la possession, car *patra* peut prendre tous les sens du français « paternel », mais elle l'englobe, et il convient de noter qu'il s'agit de la même dérivation pour tous les substantifs, et aussi pour les pronoms personnels. On peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas cette particularité de l'espéranto qui a incité Tesnière à représenter symboliquement dans son ouvrage les espèces de mots par leurs terminaisons caractéristiques dans cette langue – O pour substantif, A pour adjectif etc. – et, ainsi, représenter la translation associée à la relation possessive par une formule « O > A » (Tesnière 1959: 438).

Notons pour finir que, si l'adjectif possessif est accordé avec le possédé, ce qui est le cas dans toutes les langues mentionnées ci-dessus, à l'exception de l'anglais, on est en droit de représenter la construction « génitive » dérivationnelle par la formule « X Y-*sec-x* ».

4.2.2.3. Quelques constructions possessives sémitiques

4.2.2.3.1 Constructions selon « X-prim Y-sec »

Les langues sémitiques offrent une large palette de constructions possessives. On trouve une construction génitive simple à base casuelle en arabe *baytu l-malik-i* « la maison du roi », où (*'a*)*l-malik-i* est la forme casuelle génitive définie du substantif *malik-un* « un roi ». On peut, à première vue, rattacher cette construction à la formule « X Y-*sec* », mais on peut considérer que le forme du possédé est marquée également, puisqu'il ne s'agit ni de la forme indéfinie *bayt-un* « une maison », ni de la forme avec article défini *'al-bayt-u*, mais d'une forme définie sans article et que cette forme ne s'emploie que dans les constructions possessives. C'est donc assez proche de répondre à la formule « X-*prim* Y-*sec* ».

Le marquage du possédé est encore plus clair dans d'autres langues sémitiques, où le terme possédé prend une forme spécifique appelée « état construit ». En akkadien, par exemple, le mot *bīt-um* « maison » perd sa désinence casuelle quand il entre comme possédé dans une construction possessive. Avec le génitif *šarr-im* de *šarr-um* « roi », on obtient ainsi *bīt šarr-im* « la maison du roi », que l'on peut donc

rattacher à la formule « X-prim Y-sec ». L'hébreu biblique, qui a perdu la déclinaison nominale, en dérive la formule en « X-prim Y », par exemple dans *beyt ha-melex* « la maison du roi » (Rois I, IX:1), où l'état construit *beyt* présente une structure vocalique différente de celle de l'état absolu *bayit* « maison ». Le ge'ez, en revanche, marque l'état construit par une désinence -ä : *bet-ä nəgus* « la maison du roi ».

4.2.2.3.2 Constructions selon « X link-x Y-sec », avec ou sans possédé

On trouve en outre dans les langues sémitiques plusieurs constructions qui mettent en œuvre un élément intermédiaire spécifique. Certains de ces éléments intermédiaires ont une origine pronominale : nous y reviendrons en 4.4.

À côté de *bīt šarr-im* vu plus haut, l'akkadien peut également dire *bīt-um ša šarr-im*, où le possédé apparaît à l'état direct⁷¹ et où le possesseur au génitif est précédé de la particule *ša*, ce qui rattache ce tour à la formule « X link Y-sec ». Il apparaît que la construction avec *ša* est plus flexible que la construction de base : elle permet, entre autres, d'indiquer la fonction du syntagme possessif grâce aux terminaisons casuelles du terme possédé, d'intervertir les termes de la possession et de déterminer le possédé avec un adjectif épithète. Elle permet aussi de ne pas exprimer le possédé, ce qui donne une construction possessive sans possédé du type de *ša ilim* « ce qui appartient au dieu ».

La particule *ša* est invariable en akkadien classique, mais elle provient d'une forme fléchie et, dans les états de langue les plus anciens, on peut observer l'accord du connecteur *ša* avec le possédé, en genre, nombre et cas. La formule devient alors « X link-x Y-sec ». Ce sont ces formes fléchies qui apparaissent dans les constructions sans possédé comme *šūt rēšim* « les courtisans (= ceux de la tête) », ou dans le nom propre *šu šin* « Šu-Sîn (= celui du dieu Sîn) ». En ougaritique, la particule de liaison *d* s'accorde « en genre, en nombre et vraisemblablement en cas » avec le terme possédé (Kogan 2009: 219). En arabe également, la particule de liaison *dū* est fléchie en nombre, genre et cas. Elle apparaît aussi dans des constructions sans possédé comme *dū l-qarnayni* « celui des deux cornes », nom d'un personnage légendaire, souvent identifié à Alexandre le Grand.

Il est usuel dans les grammaires et les dictionnaires de présenter *dū* comme un mot signifiant « possesseur de..., doué de..., qui a... », ce qui semble inverser les rôles de possesseur et de possédé par rapport à la présentation que nous donnons ici. En réalité, le sens premier de *dū* apparaît clairement dans le nom du mois *dū l-hijjati* du calendrier musulman : « celui du pèlerinage », c.-à-d. « le mois du pèlerinage », et non « possesseur du pèlerinage ». Dans beaucoup d'autres cas, toutefois, *dū* sert à relier une personne ou un objet à l'une de ses propriétés caractéristiques. Dans *šadiqī dū š-ša'ri l-qaširi* « mon ami aux cheveux courts », par exemple, comme dans l'espagnol *mi amigo del pelo corto*, le possesseur syntaxique (les cheveux) a plutôt un rôle de possédé au niveau sémantique, ce qui autorise à traduire par « mon ami qui a les cheveux courts ». Cette remarque est à rapprocher de ce qui disions dans l'introduction du chapitre sur le paradoxe des constructions possessives où une

⁷¹ Si le terme « état construit » désigne la même chose dans toutes les langues sémitiques qui en possèdent un, il n'en va pas de même des autres « états ». Pour l'hébreu, nous avons utilisé « état absolu » pour désigner l'état qui n'est pas l'état construit, mais ce terme n'a pas la même acception en akkadien où, en plus de l'état construit, on distingue « état direct » (*status rectus*), « état prédicatif » et « état absolu ». C'est l'état direct qui est ici significatif pour notre propos.

qualité possédée est construite comme possesseur.

Dans les langues sémitiques qui ont perdu la déclinaison nominale, les constructions susmentionnées sont remplacées par des constructions qui répondent à « X link Y » : *ge'ez bet zā nāgus*, hébreu moderne *ha-bayit šel ha-melex* « la maison du roi ».

4.2.2.3.3 Constructions selon « X-prim-y link Y-sec »

Toujours en akkadien, on observe encore une autre construction, qui répond à la formule « X-y link Y-sec », où *y* est un suffixe possessif de 3^e personne renvoyant au possesseur : *mārū-šu ša šarr-im* « le fils du roi », structurellement proche du français populaire *son fils au roi* qui, lui, répond à « X-y link Y ». Pour mettre l'accent sur le fait que le terme possédé, en plus d'être affecté par un suffixe possessif, se trouve à l'état construit, on peut préciser la formule par « X-prim-y link Y-sec ».

Dans les langues sémitiques qui ont perdu la déclinaison nominale, ces constructions proleptiques deviennent « X(-prim)-y link Y » : *ge'ez bet-u lä nāgus* « la maison du roi (= sa maison au roi) », araméen *bayt-eh zy malk-ā* ou *bayt-eh l-malk-ā* « id. »⁷², hébreu moderne *beyt-o šel ha-melex* « id. ».

4.2.2.4. Les constructions possessives turques

On distingue en turc trois constructions de complexité croissante. La plus simple juxtapose les termes, en mettant le terme possesseur en premier, comme par exemple dans *baba anne* 'père mère' « grand-mère paternelle (= mère du père) », *demir kapı* 'fer porte' « porte de fer », *sodyum hidrosit* « hydroxyde de sodium », *süt kardeş* « frère de lait, sœur de lait ». Ce type de construction, qui autorise un rapport sémantique assez large entre les deux termes, est plus proche de la composition lexicale que de la syntaxe, mais il n'est pas illégitime de le considérer comme une construction possessive selon la formule « X Y » (ou « Y X » si l'on veut souligner l'ordre lévoverse⁷³).

Un marquage plus explicite de la relation possessive se trouve dans les constructions du type *ev kapı-sı* 'maison porte-POSS.3SG' « la porte d'une maison » ou « une porte de maison », litt. « maison sa-porte », où le suffixe possessif *-(s)i* de 3^e personne renvoie au possesseur. Cette construction se rattache donc à la formule « X-y Y ».

La troisième construction se distingue de la seconde par un marquage du possesseur à l'aide du morphème casuel génitif *-(n)in*. On obtient ainsi *ev-in kapı-sı* 'maison-GÉN porte-POSS.3SG' « la porte de la maison », litt. « de-maison sa-porte », et l'on notera que cette construction est limitée au cas où le possesseur est défini⁷⁴. Cette

⁷² Les formes araméennes sont données ici d'après Hopkins (1977). Il semble s'agir d'exemples construits, donnés sans référence à un dialecte araméen particulier. La désinence *-ā* équivaut à un article défini, *zy* est parent du *ša* akkadien, quant à *l-*, c'est la préposition sémitique « dative ».

⁷³ « Léververse » et « dextroverse » sont des termes de Lazard (1994: 20), équivalant à l'anglais *head-final* ou *left-branching*, pour le premier, et *head-initial* ou *right-branching*, pour le second.

⁷⁴ On trouve chez certains auteurs une classification de ces trois constructions qui nie le caractère de construction possessive aux deux premières, préférant les considérer comme des composés lexicaux. Le sémantisme particulier de la troisième nous paraît invalider ce point de vue, car il ne semble pas recevable de limiter la notion (syntaxique) de possession au seul cas où le possesseur serait défini. Pour le reste, il est certain que le turc utilise la première et la deuxième constructions comme moyen de production de composés, mais il n'en reste pas moins que, du point de vue syntaxique, il s'agit de constructions

construction se rattache donc à la formule « X-y Y-*sec* ».

Malgré le caractère fortement agglutinant de la langue turque, les suffixes personnels ne peuvent pas s'empiler. Une construction comme *evrak çanta-sı* « mallette », litt. « sac de document », ne peut prendre un autre suffixe possessif qu'en supprimant la marque de possédé : c'est *evrak çanta-m* et non **evrak çanta-sı-m* qui sert à dire « ma mallette ». Cette marque de possédé tombe également devant les suffixes adjectivisants *-li* « pourvu de » et *-siz* « dépourvu de ».

Cela a donc une incidence sur l'extensibilité de la construction possessive. Quand le possesseur est lui-même un syntagme possessif, on n'a pas de difficulté : c'est ainsi que *Türk dil-i* « langue turque », litt. « langue de Turc », devient facilement possesseur dans *Türk dil-i gramer-i* « grammaire de langue turque ». En revanche, quand le terme possédé est lui-même une construction possessive, il y a collision de deux suffixes possessifs, dont un ne peut se maintenir. C'est le cas dans [*Türk [dil kurum-u]*] « société linguistique turque », où le suffixe *-u*, adaptation phonétique du suffixe possessif *-(s)i* de 3^e personne, marque la relation possessive enchâssée de *dil kurum-u* « société de langue », « société linguistique », alors que la relation entre ce possédé et le possesseur *Türk* « Turc » ne peut pas être marquée.

4.2.2.5. Les constructions possessives sumériennes

Le sumérien possède une construction génitive classique, selon la formule « X Y-*sec* », où le rôle de marque de possesseur est rempli par le suffixe génitif *-ak*. Les descriptions récentes de la langue précisent que le *a* de ce suffixe n'apparaît que derrière consonne (mais pas toujours) et que le *k* n'apparaît que devant voyelle (Attinger 1993: 258, Edzard 2003: 36, Foxvog 2009: 40, Jagersma 2010: 139), ce qui fait que sa réalisation est tantôt *-ak*, *-a*, *-k* ou *-ø*... Ce qui donne lieu à « an intricate, but logical, genitive “algebra” » selon les mots d'Edzard⁷⁵.

Cette première construction est illustrée par *É LUGAL-la* (*e lugal-ak*⁷⁶ c.-à-d. 'maison roi-GÉN') « la maison du roi » (Thomsen 1984: 91), *É DUMU* (*e dumu-ak* c.-à-d. 'maison fils-GÉN') « la maison du fils » (Foxvog 2009: 40), ce dernier exemple montrant l'utilisation de l'allomorphe *ø*, selon les règles précitées.

Une seconde construction, dite « inversée » ou « anticipatory genitive », positionne le possesseur au génitif en premier et affecte le possédé d'un suffixe possessif accordé avec le possesseur en personne et en genre, selon une formule « X-y Y-*sec* » (ou « Y-*sec* X-y » pour respecter l'ordre) : *LUGAL-la DINGIR-ra-ni* (*lugal-ak dingir-ani* c.-à-d. 'roi-GÉN dieu-POSS.3SG.ANIM') « le dieu du roi » (Foxvog 2009: 42), *É-a LUGAL-bi* (*e-ak lugal-bi* c.-à-d. 'maison-GÉN roi-POSS.3SG.INAN') « le maître (roi) de la maison » (Edzard 2003: 39).

Les auteurs se plaisent aussi à citer des cas de constructions possessives du pre-

possessives comme c'est le cas pour *robe de chambre* ou *bonnet de nuit*.

⁷⁵ Nous laissons aux auteurs cités la responsabilité de leur théorie et de leurs exemples qui, dans l'ensemble, n'ont pas d'indication de source et, pour certains, paraissent inventés pour l'occasion. Attinger et Jagersma citent généralement les sources, mais leurs exemples sont beaucoup moins parlants.

⁷⁶ Pour clarifier l'exemple, nous indiquerons, en plus de la translittération des graphèmes cunéiformes, une transcription phonologique avec une découpe en morphèmes. Selon l'usage assyriologique, les graphèmes translittérés en majuscules sont des logogrammes. Les logogrammes notés en exposant représentent des déterminatifs, qui expriment une classification sémantique du mot auquel ils se rapportent, mais ne se prononcent pas. Les principes généraux du système graphique suméro-akkadien sont présentés en 8.2.3.

mier type, enchâssées en cascade avec empilement des morphèmes de génitif, comme dans *É.GAL LUGAL URIM^{KL}-ma-ka-ka* (*egal lugal urim-ak-ak-a* c.-à-d. ‘palais roi UR-GÉN-GÉN-LOC’) « dans le palais du roi d’Ur » (Poebel 1914: 24), ou *É DUMU LUGAL URIM^{KL}-ma-ka-ka* (*e dumu lugal urim-ak-ak-ak* c.-à-d. ‘maison fils roi UR-GÉN-GÉN-GÉN’) « la maison du fils du roi d’Ur » (Foxvog 2009: 40). On se prend toutefois à douter de l’extensibilité à l’infini de cette construction quand on lit Edzard (2003: 38), qui, aussi fermement que Foxvog présente trois génitifs enchaînés, affirme :

Probably for reasons of euphony, no more than two genitive particles were allowed on a string, even if three or more genitival relationships are involved.

Le sumérien admet aussi l’utilisation de la première construction possessive sans expression du terme possédé : *URIM^{KL}-ma* (*urim-ak* c.-à-d. ‘UR-GÉN’) « celui d’Ur, l’habitant d’Ur » (Foxvog 2009: 42). Toutefois, sous l’étiquette « free genitive », « headless genitive » ou « genitive without *regens* », on en trouve trop peu d’exemples dans les ouvrages de description pour pouvoir en cerner les contextes d’emploi. Les auteurs s’accordent toutefois à dire que ces génitifs substantivés peuvent jouer un rôle de prédicat d’appartenance (au sens défini plus loin, en 4.3.1.4.2) : *X mā-kam* (*ma-ak-am* c.-à-d. ‘1SG-GÉN-COP’) « X est à moi » (Poebel 1938: 150).

4.2.2.6. Grammaticalisation des constructions possessives

On constate que les constructions possessives, qui expriment un rapport abstrait et syntaxique entre deux noms, sont souvent dérivées de constructions qui présentent un caractère sémantique plus concret. Heine (1997: 144) présente ainsi divers *source schemas* susceptibles de se grammaticaliser en constructions possessives adnominales. Il s’agit principalement de schémas exprimant un rapport spatial (lieu, origine, destination) entre possédé et possesseur, ou bien un rapport d’accompagnement : « X at Y »⁷⁷, « X from Y », « X to Y », « Y with X ». Le lieu peut s’illustrer par la construction bulgare en *na* « sur », l’origine par les constructions romanes en *de*, la destination par le français populaire et l’ancien français *à*, mais l’accompagnement semble illustré surtout par des constructions prädicatives.

En outre, Heine présente deux autres schémas qui relèvent d’une thématization du possesseur, ou d’une précision apportée sur lui, comme en report : « (As for) Y, Y’s X » et « Y’s X, the one of Y »⁷⁸. Ce sont ces deux schémas qui semblent bien expliquer les constructions obéissant respectivement aux formules « Y X-y » et « X Y-x » (l’ordre des termes est ici significatif).

En effet, les constructions de formules « Y X-y », ou « Y-*sec* X-y », peuvent s’expliquer par une thématization du possesseur qui conduit à l’extraposer. On peut ainsi observer en français populaire la progression du degré d’extraposition entre les occurrences suivantes :

- *la voiture de mon fils est encore en panne* (français standard),
- *la bagnole à mon fils elle est encore en panne*, même sens,
- *mon fils, sa bagnole elle est encore en panne*, même sens.

Le deuxième exemple thématise la voiture du fils et le troisième thématise

⁷⁷ Ici et dans ce qui suit, nous avons interverti la signification des symboles X et Y par rapport à Heine pour rester cohérent avec leur signification dans nos propres formules.

⁷⁸ Curieusement, cette formule répète le possesseur. Il nous paraîtrait plus naturel de la décrire comme « X, the one of Y ».

d'abord le fils et accessoirement sa voiture. Il en résulte donc une construction *mon fils sa bagnole* qui n'est pas complètement grammaticalisée comme un équivalent de *la bagnole à mon fils*, mais le deviendra peut-être, comme cela s'est produit en afrikaans qui dit *die broer se boek* « le livre du frère », issu de *die broer sy boek* « le frère son livre »⁷⁹. Pour revenir au français, notons aussi que le possesseur extraposé peut conserver la préposition « génitive » *à*, ce qui conduit à une formule « *link Y X-y* »⁸⁰ ou « *Y-sec X-y* » :

- *à mon fils, sa bagnole elle est encore en panne.*

Cette dernière construction paraît très proche de celle du « génitif inversé » sumérien *lugal-ak dingir-ani* « le dieu du roi », présentée plus haut⁸¹.

En ordonnant les termes différemment, on peut présenter le possesseur non plus comme thème, mais comme report, et il est intéressant de comparer, dans les deux occurrences suivantes, le niveau auquel se rattache le report :

- *sa bagnole à mon fils elle est encore en panne,*
- *sa bagnole elle est encore en panne, à mon fils.*

On observe dans les deux cas une thématization de la voiture, dont la portée commence d'ailleurs à être érodée tant elle est fréquente. Dans le deuxième cas, le rôle de report de *à mon fils* est encore perceptible : « si vous ne vous en souvenez pas, je suis en train de vous parler de mon fils : c'est lui qui a sa voiture en panne ». Mais dans le premier cas, la visée énonciative du report est presque imperceptible et l'on a une construction possessive de formule « *X-y link Y* », ou « *X-y Y-sec* », selon la convention choisie, qui fait presque double emploi avec la construction équivalente sans marque *y*, et paraît même plus naturelle dans certains cas : c'est ainsi, à notre sens, que l'on dira plus volontiers *sa porte au magasin elle est pas encore réparée* « la porte du magasin n'est pas encore réparée », que *la porte au magasin elle est pas encore réparée*.

Notons que, en français populaire, même si la construction littéraire « X de Y » est rare, surtout si le possesseur est animé, elle n'est pas complètement remplacée par « X à Y », « Y son X » ou « son X à Y » comme en témoigne cette phrase entendue récemment dans la rue : *Franco, sa mère c'est la sœur du père à Manuel* « la mère de Franco est la sœur du père de Manuel ». Il y a même des cas où seul de sonne juste : *la porte des waters* ne pourrait pas se dire **la porte aux waters* ou **leur porte aux waters*.

De façon symétrique, les constructions de formule « *X Y-x* », « *X Y-sec* », « *X link Y-sec* » ou « *X link Y* » peuvent avoir pour origine un schéma « X, the one of Y ». Pour expliciter plus commodément ce mode de grammaticalisation, il faut essayer de formaliser la situation de départ par une formule du type « X, <T-x | Y> », où X et Y ont leur sens habituel, T désigne un anaphorique ren-

⁷⁹ Cette construction est connue dialectalement en néerlandais (*Jan z'n fiets* « le vélo de Jean », litt. « Jean son vélo »), en allemand (*dem Mann sein Haus* « la maison de l'homme », litt. « à l'homme sa maison ») et même en moyen anglais (*the Prince his company*) où elle est partiellement confondue avec la construction génitive et explique peut-être la liberté dont jouit le morphème de génitif en anglais moderne (*the King of Norway's daughter* « la fille du roi de Norvège » et non « le roi de la fille de Norvège »).

⁸⁰ Si l'on veut bien oublier que l'élément *link* est censé être « intermédiaire » dans cette représentation. Cette remarque renvoie à une remarque antérieure sur le manque de rigueur de l'appareil formel.

⁸¹ Curieusement, pour Attinger (1993: 153, 228), dans le génitif inversé, le possesseur est focalisé et non nécessairement « topicalisé » (thématisé). Il ne le démontre pas.

voyant à X (par exemple *the one, celui*), et potentiellement accordé avec lui par une marque *x*, et où le symbole $\langle a | b \rangle$ montre un syntagme possessif en apposition à X, lequel syntagme relie les deux termes *a* (possédé) et *b* (possesseur), sans préjuger du type précis de construction. On peut donc instancier la formule de base par la formule de la construction possessive et aboutir à des formules développées comme :

- « X, T *link* Y » (ex. *the house, the one of John*),
- « X, T-*x* *link* Y » (ex. *la maison, celle de Jean*),
- « X, T-*x* Y-*sec* » (ex. *domus, ea Johannis*) etc.

On comprend aisément comment, à partir des différentes marques de la construction de possession $\langle a | b \rangle$ et de l'anaphorique T lui-même, peuvent se développer les marques d'une nouvelle construction possessive. Nous aurons l'occasion d'approfondir ce chemin de grammaticalisation dans la section 4.4.

4.2.3. Cas d'un possesseur personnel

Attributive possession with a personal pronoun as possessor/rectum. Examples from Slavic, Semitic and Uralo-Altaic languages.

Nous voulons traiter ici du cas où le terme possesseur est coréférent d'actants exprimés ailleurs en discours par un pronom personnel. Il s'agit typiquement d'un pronom personnel de 1^{re} ou de 2^e personne, mais selon les langues, cela peut aussi concerner ce que Benveniste (1946: 228) appelle la « non-personne »⁸², c.-à-d. la 3^e. Par souci de rigueur le sujet de cette section est introduit d'une façon un peu absconse, mais on peut simplifier cela en disant qu'elle traite des divers moyens que les langues mettent en œuvre pour exprimer l'équivalent des adjectifs possessifs français. Pour ce qui est de la description détaillée, nous nous contenterons de renvoyer à Feuillet (2006: 265), mais nous souhaitons souligner ici des points qui pourront nous servir par la suite et notamment présenter les divers procédés utilisés.

Quand une langue possède des pronoms personnels, elle peut en principe utiliser ces pronoms comme termes possesseurs dans les constructions possessives adnominales, vu que le pronom remplit les fonctions syntaxiques d'un nom. Il y a toutefois des contraintes stylistiques qui empêchent, par exemple, le français de dire **le frère de lui*, alors que le russe et le latin ne peuvent pas faire autrement (*brat ego, frater ejus*). On voit là des exemples de la construction possessive « X *link* Y » ou « X Y-*sec* », mais d'autres langues peuvent utiliser d'autres formules, comme ces langues, citées par Feuillet, qui se contentent de juxtaposer le pronom personnel au terme possédé, c.-à-d. d'appliquer la formule « X Y », notamment en cas de possession inaliénable.

Par ailleurs, nous avons vu plus haut (4.2.2.3) qu'un moyen d'appliquer la formule « X Y-*sec* » consiste à dériver de Y un adjectif à signification possessive. Dans le cas qui nous occupe ici, cela revient à former des adjectifs possessifs à partir de pronoms personnels, et c'est précisément ce que l'on appelle « adjectifs possessifs » en grammaire française, bien qu'il serait plus exact de les appeler « adjectifs personnels possessifs ».

C'est le moyen privilégié pour exprimer ce type de possesseurs en français, mais chaque langue a ses règles propres. Le vieux slave, par exemple, possède des adjectifs personnels possessifs de 1^{re} et 2^e personnes, mais non de 3^e. Comme le russe, il doit utiliser à la 3^e personne le génitif du pronom anaphorique : *synŭ ixŭ* « leur fils (= fils d'eux) » ; mais aux 1^{re} et 2^e personnes, il a le choix entre un adjectif possessif

⁸² Hagège (1982: 95-8) montre en quoi ce terme n'est pas très heureux.

	Arabe	Akkadien	Turc	Finois
1SG	<i>bayt-ī</i>	<i>bīt-ī</i>	<i>ev-im</i>	<i>talo-ni</i>
2SG.MASC	<i>baytu-ka</i>	<i>bīt-ka</i>	<i>ev-in</i>	<i>talo-si</i>
2SG.FÉM	<i>baytu-ki</i>	<i>bīt-ki</i>		
3SG.MASC	<i>baytu-hu</i>	<i>bīt-šu</i>	<i>ev-i</i>	<i>talo-nsa</i>
3SG.FÉM	<i>baytu-hā</i>	<i>bīt-ša</i>		
1PL	<i>baytu-nā</i>	<i>bīt-ni</i>	<i>ev-imiz</i>	<i>talo-mme</i>
2PL.MASC	<i>baytu-kum</i>	<i>bīt-kunu</i>	<i>ev-iniz</i>	<i>talo-nne</i>
2PL.FÉM	<i>baytu-kunna</i>	<i>bīt-kina</i>		
3PL.MASC	<i>baytu-hum</i>	<i>bīt-šunu</i>	<i>ev-leri</i>	<i>talo-nsa</i>
3PL.FÉM	<i>baytu-hunna</i>	<i>bīt-šina</i>		

Tableau 1: Affixes personnels possessifs

et un pronom personnel au datif (forme courte) : *synū moi* « mon fils » ou *synū mi* « mon fils (= fils à moi) ».

Un troisième procédé est utilisé par de nombreuses langues : il consiste à affixer un morphème personnel au terme possédé, ce qui peut se représenter par une formule raccourcie « X-y ». Ce procédé est fortement représenté dans les langues sémitiques et ouralo-altaïques, entre autres, comme illustré dans le tableau 1 avec le lexème qui signifie « maison ».

La cohabitation entre morphèmes possessifs et morphèmes casuels peut donner lieu à des phénomènes de fusion plus ou moins avancés. C'est notamment le cas en finnois et en akkadien, mais très peu en arabe et pas du tout en turc.

Les langues peuvent parfois utiliser ces affixes possessifs en concurrence avec d'autres constructions. Le persan moderne peut ainsi dire *ketab-e man* « mon livre », selon le modèle « X-prim Y », ou bien *ketab-am* selon « X-y » (Feuillet 2006: 274). L'hébreu moderne, quant à lui, peut utiliser l'affixe de deux manières : soit accroché directement au possédé à l'état construit pronominal, comme dans *beyt-o* « sa maison » (« X-prim-y »), soit accroché à l'élément intermédiaire *šel*, que nous avons vu dans des constructions du type « X link Y », comme dans *ha-bayit šel-o* « sa maison », qui répond donc à la formule « X link-y ».

Soulignons pour terminer que les adjectifs personnels possessifs et les affixes personnels possessifs sont fréquemment appelés à jouer le rôle de y dans les constructions possessives du type « X-y link Y-sec » (où *link* et *sec* peuvent d'ailleurs être \emptyset), comme dans ces exemples cités plus haut : français populaire *sa bagnole à mon fils* « la voiture de mon fils », akkadien *mārū-šū ša šarr-im* « le fils du roi », ge'ez *bet-u lä nəgus* « la maison du roi », afrikaans *die broer se boek* « le livre du frère », sumérien *lugal-ak dingir-ani* « le dieu du roi » etc.

4.2.4. Proposition relative et possession adnominale

In some languages the relative clause is formally identical to a possessor in an attributive possession phrase. Examples from Sumerian, Akkadian, Turkish, Chinese.

Comme il a été mentionné plus haut, il existe une forte affinité entre la relation qui lie possesseur et possédé dans une construction possessive adnominale et celle qui lie une proposition relative à son antécédent.

4.2.4.1. Sumérien

En sumérien, en l'absence de tout mot assimilable à notre pronom relatif, le seul fait de suffixer le morphème *-a* à une proposition avec un verbe fini la transforme en relative. Poebel (1914: 19) relève la similarité entre adjectif épithète, complément du nom au génitif et proposition relative en ce qui concerne l'ordre de mots et l'endroit où sont suffixés les morphèmes casuels dans de tels syntagmes :

The nearest relations to the descriptive adjective, from a logical point of view, and in fact often its exact equivalents, are the descriptive genitive and the descriptive relative sentence: "a man of righteousness" and "a man who is righteous," e.g., have entirely the same meaning as "a righteous man." On account of this logical equivalence Sumerian treats the descriptive genitive and relative sentence, as far as their position in a complex of noun and modifying elements is concerned, on exactly the same basis as the descriptive adjective; that is to say, the descriptive genitive and the descriptive relative clause take their places immediately after the noun and before the postpositions *šu*, *ta*, *da*, etc.; for the descriptive genitive compare, e.g., *lugal-niggina-šu* (< *lugal-niggina(-k)-šu*) "to the king of righteousness," literally, "king — of righteousness — to;" for the descriptive relative sentence (in its widest sense) compare *lu-ebi-mundua-šu* "to the man who built this house," literally, "man — who built this house — to."

Ce qu'il dit sur *a man of righteousness* et *a righteous man* recoupe ce que nous avons déjà évoqué en fin de 4.2.1. Mais il serait tentant d'aller plus loin que Poebel et d'identifier le morphème de subordination *-a* avec le morphème de génitif *-ak*, dont nous avons vu plus haut (4.2.2.5) qu'il peut prendre la forme *-a*. C'est d'ailleurs le pas que franchit Benveniste (1957: 213) :

La détermination du syntagme de dépendance et celle de la phrase relative ont donc le même indice formel *-a*.⁸³

Toutefois, le morphème de subordination n'est pas aussi multiforme que le morphème de génitif : par exemple, il n'apparaît jamais avec un *-k*. Cela fait que les descriptions grammaticales évitent d'identifier les deux morphèmes.

On trouve parfois une identification du morphème de subordination à celui du locatif (*-a* également), mais on trouvera des arguments en faveur du caractère spécifique de ce suffixe « nominalisant »⁸⁴ chez Jagersma (2010: 719).

4.2.4.2. Turc

Le turc possède plusieurs moyens pour mettre une proposition en dépendance d'un nom, mais l'un d'eux répond particulièrement bien à notre propos. Le verbe *y*

⁸³ Dans ce même article (*ibid.*, 212), Benveniste affirme curieusement qu'en sumérien « l'addition du suffixe *-a* à une forme nominale sert à la déterminer ». Nous ne voyons pas trace d'un déterminant *-a* dans les descriptions usuelles. D'ailleurs, Benveniste ne donne qu'un exemple de ce déterminant, à savoir le *-a* final de *E-ninnu* ^d*Ningirsu-k-a* « l'Eninnu de Ningirsu » qui s'ajouterait à un morphème *-(a)k* de génitif pour déterminer le syntagme de dépendance. Or, d'après les interprétations modernes, le nom propre *Ningirsu* est lui-même un syntagme de dépendance *nin girsu-(a)k* « seigneur de Girsu », dont le *k* de génitif, quiescent en finale, réapparaît devant un suffixe commençant par une voyelle : *nin girsu-(a)k-a(k)* > *ningirsu-k-a*. On a donc là un double génitif, et le *-k* que Benveniste prend pour un génitif fait partie du nom propre, alors que le *-a* qu'il prend pour un déterminant est le génitif qui marque la dépendance de *Ningirsu(k)* vis-à-vis de *E-ninnu*.

⁸⁴ Le terme *nominalizer* ou *nominalizing suffix* est fréquemment employé pour désigner ce suffixe *-a*.

apparaît sous la forme d'un nom verbal en *-dik* avec un sujet exprimé comme possesseur du nom d'action. Ce syntagme (devenu) nominal s'articule avec l'antécédent par une relation possessive répondant à la formule « Y X » vue en 4.2.2.4, c'est-à-dire par simple antéposition du syntagme relatif. On voit ainsi dans l'exemple (32) comment le noyau nominalisé *gör-düğ-üm* « le fait que j'ai vu », accompagné de circonstants, devient possesseur de l'antécédent *kişi-ler* « les gens » :

- (32) *geçen yaz ada-da gör-düğ-üm kişi-ler*
 passé été île-LOC voir-*dik*-POSS.1SG personne-PL
 « les gens que j'ai vus l'été dernier sur l'île » (Kornfilt 2008: 1)

4.2.4.3. Akkadien

L'akkadien (comme beaucoup de langues sémitiques) illustre aussi cette affinité, et de manière marquée. La particule *ša* y sert aussi bien de « pronom relatif » que de particule de liaison entre possédé et possesseur dans des constructions du type « X *link* Y-*sec* » vues plus haut (4.2.2.3). Mais il y a plus :

When *ša* is deleted from a genitive construction, the governing noun appears in the bound form: *bītum ša abīya* or *bīt abīya* 'the house of my father'. Likewise, when *ša* is deleted from a relative clause, the antecedent noun appears in the bound form. Consider the following examples: *bītum ša ēpušu imqut* or *bīt ēpušu imqut* 'The house I built collapsed'. (Huehnergard 1997: 188)

Autrement dit, le « pronom relatif » *ša* n'est pas plus obligatoire pour les relatives que pour les constructions possessives, et la relation syntaxique entre relative et antécédent peut être marquée uniquement par le mode « subjonctif » du verbe et l'état construit de l'antécédent, de même que la relation possessive peut n'être marquée que par le cas génitif du possesseur et l'état construit du possédé.

4.2.4.4. Chinois

Et mentionnons, pour finir, le chinois qui peut marquer la subordination d'une proposition à un nom par la même particule *de* qui lui sert pour montrer la subordination de deux noms. On a ainsi *nǐ-de shū* '2SG-*de* livre' « ton livre » et *nǐ shuō-guo de nà-běn shū* « ce livre dont tu as parlé » (Yang-Drocourt 2007: 321) où *nǐ shuō-guo* « tu as parlé » est relié à *nà-běn shū* « ce livre » par la même particule *de* que dans *nǐ-de shū*.

4.3. Possession prédicative

Predicative possession.

4.3.1. Prédicats de possession

Possession predicates: "avoir", "être à" (dative), "être de" (genitive)... Examples from French, Russian, Finnish, Arabic, Turkish. Definition, typology, focus on Benveniste's distinction between "possession" and "belonging".

4.3.1.1. Définition

Selon la définition donnée plus haut, un prédicat de possession est un prédicat qui admet au moins deux groupes fonctionnels, dont l'un exprime un possesseur Y et l'autre un possédé X, ou bien qui incorpore l'un ou l'autre de ces groupes fonctionnels. Si l'on veut éviter d'entrer dans des considérations sémantiques pour définir possesseur et possédé dans ce cas précis, il suffit certainement de dire que X et Y sont tels qu'il est possible d'affirmer l'existence de « X de Y ». Autrement dit, nous fondons la définition de la construction prédicative sur celle de la construction adnominale sous-jacente.

L'énoncé « il y a X de Y » est d'ailleurs un des moyens utilisés par certaines

langues (Hengeveld 1992: 177-8) pour exprimer l'équivalent du verbe « avoir »⁸⁵, ce qui nous conduit à élargir notre définition de la prédication possessive pour y inclure des constructions où X et Y, combinés dans une relation possessive adnominale, font partie d'un même groupe fonctionnel qui sert d'actant unique à un verbe essif.

Sans vouloir être exhaustif, nous rappellerons ici trois grands types de prédicats de possession où X et Y sont dans des groupes fonctionnels séparés ou incorporés au prédicat.

4.3.1.2. Cas d'un verbe de possession spécifique

Dans le premier type, possesseur et possédé remplissent les fonctions d'agent et de patient d'un verbe transitif spécifique : le cas le plus proche de nous est celui du verbe « avoir ».

D'après notre définition, le verbe français « appartenir » est aussi un prédicat de possession, puisque son sémantisme permet l'expression du possesseur et du possédé comme groupes fonctionnels. Même si l'on refuse de considérer « appartenir » comme un verbe transitif, il faut reconnaître que *X appartient à Y* est syntaxiquement proche d'une construction transitive, et il existe peut-être une langue où les deux constructions sont indiscernables⁸⁶. Dans ce qui suit, nous considérerons donc conventionnellement les verbes de même sens qu'« appartenir » comme transitif pour simplifier certaines formulations.

Nous verrons plus bas comment Benveniste oppose « appartenance » et « possession » dans les constructions à possesseur prédicatif, ce qui nous conduira à réfléchir de nouveau sur le statut de prédicat de possession que nous venons d'attribuer à « appartenir », autant qu'à « avoir ».

4.3.1.3. Cas d'un possédé prédicatif

Dans un deuxième type de prédicat possessif, c'est le possédé qui joue le rôle de prédicat, seul ou accompagné par un verbe essif comme « être ». Plus précisément, il s'agit d'une forme dérivée du possédé, de signification « avec X » ou « ayant X ». Le prédicat possessif peut ainsi se gloser par « Y est ayant X ». Ce cas n'étant pas particulièrement important pour notre étude, nous nous contenterons de renvoyer aux exemples présentés par Heine (1997: 81).

Nous pouvons aussi citer le cas de l'espéranto où, à côté d'un verbe *havi* « avoir » tout à fait classique, on peut dériver de chaque substantif un adjectif en *-hava* capable de faire fonction de prédicat, accompagné de la copule : *li estas bona* « il a du bien ». L'emploi prédicatif de ces adjectifs est toutefois loin d'être pleinement équivalent à l'utilisation de *havi* pour la totalité des possédés possibles : il y a pour le moins une différence stylistique. D'ailleurs, l'emploi prédicatif de ces dérivés reste rare. Mais, de manière plus générale, l'espéranto utilise fréquemment en fonction d'attribut du sujet des adjectifs dérivés d'un syntagme nominal, avec le sens « pourvu de... ». La prédication qui en résulte peut parfois recouvrir le même

⁸⁵ Dans certains cas, ces prédicats peuvent avoir une signification double, à la fois « Y a X » et « X de Y est là » (Hengeveld 1992: 178). Cela s'explique par l'origine du prédicat d'existence qui, souvent, provient d'un prédicat locatif (voir anglais *there is* et *is there*).

⁸⁶ Il est malheureux que la notation X et Y de Plank, adoptée en 4.2.2, soit ici en contradiction avec l'usage de X et Y pour noter les actants de « avoir », selon la convention de Lazard (3.2). Mais, ce qui ne fonctionne pas avec « avoir », fonctionne très bien avec « appartenir » si l'on accepte d'y voir un verbe transitif. Autrement dit « avoir » et « appartenir » sont orientés différemment. Quoi qu'il en soit, nous éviterons d'utiliser conjointement les deux notations, et ne courrons donc pas de risque de les confondre.

sens qu'une prédication possessive : *dekdu jaroj* « douze ans » > *dekdujara* « agé de douze ans » > *ši estis dekdujara* « elle avait douze ans » (Mc 5:42).

4.3.1.4. Cas d'un possesseur prédicatif

Dans un troisième type de prédicat possessif, c'est le possesseur qui joue le rôle de prédicat. Le possesseur est généralement marqué comme tel, par sa forme casuelle ou par une préposition, par exemple. Il est éventuellement accompagné d'une forme essive de valeur « il est » ou « il y a ». Le terme possédé est quant à lui codé de la façon qui convient à l'actant unique d'un prédicat uniactanciel. Nous développerons un peu plus ce cas que le précédent, car il est plus pertinent pour notre étude, notamment sur les résultatifs.

4.3.1.4.1 Exemples de construction à possesseur prédicatif

Sans vouloir être exhaustif, le tableau 2 présente quelques exemples de cette construction : il s'agit de traductions de l'énoncé « j'ai un livre » en latin, russe, finnois, turc et arabe. On peut voir que dans une partie des cas (russe, finnois, turc), le possesseur est codé comme un complément de lieu, et dans les autres comme un bénéficiaire.

- (33) *mihi est liber*
1SG:DAT être:PRÉS.3SG livre:NOM.SG
- (34) *u menja est kniga*
chez 1SG:GÉN il y a livre:NOM.SG
- (35) *minulla on kirja*
1SG:ADESS être:PRÉS.3SG livre:NOM.SG
- (36) *ben-de bir kitap var*
1SG-LOC un livre:NOM.SG il y a
- (37) *l-ī kitābun*
pour⁸⁷-1SG livre:NOM.SG.INDEF

Tableau 2: Construction à possesseur prédicatif

C'est ce deuxième sous-type que Benveniste (1960: 195) présente comme le modèle typique de prédicat de possession et que, en s'appuyant sur le latin, il conçoit comme une sorte de verbe « être-à » :

L'expression la plus courante du rapport indiqué en nos langues par *avoir* s'énonce à l'inverse, par « être-à », constituant en sujet ce qui est l'objet grammatical d'un verbe *avoir*.

Et comme « avoir » « n'est rien autre qu'un 'être-à' inversé », c'est également un verbe d'état.

4.3.1.4.2 Prédicat de possession ou d'appartenance ?

Selon Benveniste (1960: 196), il faut toutefois prendre garde à ne pas confondre ce « être-à »-là avec celui de la locution française *être à* :

Le « être-à » dont nous parlons n'est nullement identique à la locution française *être-à* dans « ce livre *est à* moi ». Il faut observer soigneusement cette distinction.

⁸⁷ Une variante fréquente de *l-* dans ce rôle est *'ind* « chez ». Cohen (1985: 58) note que dans certains dialectes arabes, les prépositions *fī* « dans » et *'ind* « chez » sont utilisées pour exprimer la possession en général, alors que *fūq* « sur » ou *ma'ā* « avec » peuvent « comporter l'indication que l'objet possédé est détenu ici et maintenant ». On prendra garde de ne pas confondre ce dernier « X est avec Y » avec le « Y est avec X » introduit en 4.3.1.3 : la symétrie de la notion exprimée par *avec* explique qu'elle puisse intervenir dans les deux types de constructions prédicatives.

On ne peut attribuer à fr. « *est à moi* » la même fonction qu'à lat. « *est mihi* » : en latin *est mihi liber* indique le même rapport que *habeō*, qui n'en est qu'une transformation : *est mihi liber* a été remplacé par *habeō librum*. Mais en français on énonce deux rapports différents : possession dans *avoir* (« j'ai un livre ») ; appartenance dans *être à* (« ce livre est à moi »). La différence des rapports ressort de celle des constructions : *être à* demande toujours un sujet déterminé ; « un livre est à moi » serait impossible : il faut « ce livre... ». Inversement *avoir* demande toujours un objet indéterminé : « j'ai ce livre » n'aurait au mieux qu'une faible chance d'emploi ; il faut « j'ai un livre ». [...] C'est pourquoi lat. *est mihi* répond à fr. *j'ai*, et non à *est à moi*. Pour la même raison de méthode on ne doit pas confondre deux constructions qui se trouvent simultanément en indo-européen ancien : « être » avec le datif, et « être » avec le génitif. Ce sont deux prédications distinctes. Avec le génitif, nous avons un *prédicat d'appartenance* servant à définir l'objet [...]. Mais « être » avec le datif définit un *prédicat de possession*.

Si nous avons pris soin de citer Benveniste *in extenso*, c'est que nous voudrions nuancer ses affirmations. Notons tout d'abord que le français *être à*, même s'il signifie « appartenir à », et non « avoir », correspond à nos définitions d'un prédicat de possession, et d'une construction où le possesseur est prédicat. Il nous faudra donc être prudent dans l'utilisation des termes : quand nous dirons « **prédicat d'appartenance** », il faut comprendre que nous parlons d'un prédicat de possession (d'après notre définition) équivalent à « appartenir », et quand nous voudrions employer « prédicat de possession » au sens restreint où Benveniste l'emploie, nous préciserons « équivalent à « avoir » ». Nous entendons par « équivalent » le fait qu'il est possible de transposer la construction d'origine en une construction de même sens avec « avoir » (resp. « appartenir »), en donnant à l'actant Z de la construction d'origine une fonction d'actant Y (resp. X) dans la seconde.

Notons aussi que le latin semble effectivement distinguer ces deux types de prédicats, en utilisant le datif du possesseur dans le prédicat de possession équivalent à « avoir », et le génitif dans le prédicat d'appartenance : on peut ainsi opposer *liber est Petro* « Pierre a un livre » à *liber est Petri* « le livre est à Pierre ». Toutefois, les considérations de Benveniste sur le caractère déterminé ou indéterminé du terme possédé ne sont pas facilement transposables en latin, qui ignore cette catégorie.

Nous sommes d'ailleurs dubitatif sur la nécessité pour « avoir » de n'admettre qu'un complément d'objet indéterminé. Si *j'ai un terrible mal de tête* répond aux critères benvenistiens, *j'ai encore ce mal de tête* ou *ça y est !, j'ai les résultats* n'y répondent pas. De même, dans une construction d'appartenance avec *être à* ou *appartenir à*, on peut dire *quelque chose est probablement à moi là-dedans* ou *rien n'est à moi ici* sans qu'il s'agisse de termes possédés déterminés.

4.3.1.4.3 Utilisations du prédicat de possession génitif

Il faut aussi remarquer que les prédicats d'appartenance avec possesseur génitif se conçoivent aisément comme de simples extensions de la possession adnominal. De même que le syntagme *le livre neuf* se transforme en la proposition *le livre est neuf*, la proposition *liber est Petri* est une transformation du syntagme *liber Petri*. On peut aussi la concevoir comme une simplification de *liber est (liber) Petri* « le livre est (le livre) à/de Pierre ».

Tout cela nous paraît justifier l'existence d'un prédicat d'appartenance qui serait fondé sur le même marquage du possesseur que pour le cas adnominal, indépendamment du type de marquage retenu par la langue pour ce dernier cas. Nous pensons donc qu'un marquage « datif » du possesseur dans un prédicat d'appartenance n'est pas exclu par principe, puisque le marquage « datif » est souvent utilisé pour le pos-

sesseur adnominal (4.2.2.2) : c'est vraisemblablement ainsi que la locution d'appartenance *être à* est justifiée en français, à savoir par l'emploi possessif adnominal de la préposition *à* en ancien français et en français populaire.

À l'inverse, plusieurs langues utilisent un marquage « génitif »⁸⁸ pour le possesseur dans un prédicat de possession équivalent à « avoir ». Dans le domaine indo-européen, c'est notamment le cas du sanskrit (Bauer 2000: 173) et, plus important pour notre étude, de l'arménien classique. Benveniste (1952: 183) le dit lui-même :

L'arménien emploie le génitif avec « être » comme *prédicat de possession*.

Et voici l'un des exemples qu'il cite : *zinc' šnorh ē jer* « quelle gratitude en avez-vous ?, ποία ὑμῖν χάρις ἐστίν ; » (Lc 6:32), où *jer* (2_{PL}:GÉN) est distinct de *jez* (2_{PL}:DAT). Nous apportons cette dernière précision, car le syncrétisme génitif-datif est assez avancé en arménien classique et il convient de choisir ses exemples avec soin.

En dehors du domaine indo-européen, on trouve aussi des prédicats de possession équivalents à « avoir » et avec possesseur prédicat au génitif. Le turc en offre un exemple, qui n'est toutefois pas pleinement satisfaisant. Nous avons vu précédemment dans (36) le cas d'un prédicat de possession utilisant le locatif du possesseur, mais on peut dire la même chose d'une façon différente :

(38) *bir kitab-ım var*
un livre:NOM.SG-POSS.1SG il y a

Une traduction littérale en serait « il y a un livre de moi », « il y a un livre mien ». La construction ne correspond toutefois pas pleinement au modèle de prédicat de possession génitif. En effet, ici, le possesseur est exprimé par un suffixe personnel, ce qui l'empêche d'être un vrai « génitif » et un vrai prédicat. De plus, quand on utilise un possesseur qui n'est pas exprimé par un pronom personnel, on s'aperçoit que le possesseur est exprimé deux fois :

(39) *Mehmet'in⁸⁹ bir kitab-ı var*
Mehmet-GÉN un livre:NOM.SG-POSS.3SG il y a
« Mehmet a un livre »

On peut être tenté de voir dans ces constructions un simple prédicat d'existence dont l'actant unique serait le syntagme possessif *bir kitab-ım* « un livre à moi » ou *Mehmet'in bir kitab-ı* « un livre de Mehmet ». Hengeveld (1992: 179) rapporte un raisonnement qui permettrait d'exclure ce cas pour l'exemple *Mehmet'in para-sı var* « Mehmet a de l'argent » et qui se fonde sur la possibilité d'intercaler un circonstant entre possesseur et possédé, ce qui est impossible dans un syntagme possessif. Cet argument paraît convaincant, mais il ne s'applique toutefois pas dans le cas où le possesseur est exprimé seulement par suffixe personnel, comme dans (38).

4.3.1.4.4 Conclusion sur « avoir » et « appartenir »

Il nous semble que le « être-à » de Benveniste et le *être à* français entretiennent entre eux le même rapport que les verbes possessifs « avoir » et « appartenir », dont nous avons vu qu'ils se distinguent essentiellement par l'orientation (note 86). En dernière analyse, « avoir » et « appartenir » se comportent comme un couple diathétique et leur différence essentielle réside donc dans la visée énonciative : le thème

⁸⁸ Nous ne parlons évidemment pas ici des langues à syncrétisme génitif-datif où marquages génitif et datifs sont confondus par nécessité.

⁸⁹ L'orthographe turque assourdit le *d* final étymologique de l'arabe en *t*. Contrairement à ce qui se passe pour les noms communs, cet assourdissement perdure, au moins graphiquement, devant un suffixe commençant par une voyelle.

est le possesseur pour « avoir » et le possédé pour « appartenir ». La même construction à possesseur prédicat peut remplir l'une ou l'autre des structures informatives : cela dépend de la langue et de sa stratégie de thématization dans les phrases essives, et non du cas utilisé pour marquer le possesseur prédicat.

4.3.2. Constructions à possesseur externe

External possession constructions as a transformation of attributive possession into predicative possession. Goal: emphasize the owner's personal implication in a situation. Examples from Spanish, French, Russian and languages with genitive-dative syncretism as in Balkanic languages.

4.3.2.1. Principe général de ces constructions

Les constructions à possesseur externe ressortissent à la possession prédicative en ce que, conformément à notre définition, possesseur Y et possédé X y sont exprimés par des groupes fonctionnels, ou incorporés dans le prédicat. Comme pour les prédicats de possession, une telle construction repose sur la présupposition qu'il existe « X de Y », mais nous verrons toutefois qu'affirmer cette existence n'est pas l'objectif premier de ces constructions et que les prédicats utilisés ne sont pas nécessairement des prédicats de possession.

Précisons que dans la description qui suit, nous emprunterons, en les adaptant, certains exemples à l'étude de König & Haspelmath (1998), dans laquelle on trouve quantité de détails sur les différences entre langues dans leurs rapports à ces constructions, et sur les restrictions qui s'attachent généralement à leur emploi.

Commençons par deux exemples français qui illustrent le contraste entre construction à possesseur adnominal et construction à possesseur externe :

(40) *le médecin a examiné son œil*

(41) *le médecin lui a examiné l'œil*

Dans (40), le possesseur de l'œil concerné est exprimé par l'adjectif personnel possessif *son* dans une construction possessive adnominale *son œil*. Dans (41), au contraire, le possesseur est exprimé par le complément d'attribution *lui*. Il s'agit donc d'un complément verbal. Pour reprendre une métaphore fréquente, on peut dire que, entre (40) et (41), le possesseur est « monté » du niveau intérieur au groupe fonctionnel dont il dépendait, jusqu'à atteindre le niveau de groupe fonctionnel dépendant du prédicat. D'où le terme de **construction à possesseur externe**.

La même chose s'observe quand le terme possesseur est un syntagme nominal :

(42) *le médecin examine l'œil de Jean*

(43) *le médecin examine l'œil à Jean*

Précisons que l'exemple ci-dessus est supposé être en français littéraire, ce qui garantit que le complément à *Jean* est bien un complément verbal (un complément « datif ») et non un complément nominal (« génitif »). Concernant le français populaire, qui peut utiliser à *Jean* comme « génitif », voir plus bas (4.3.2.4).

On observe exactement le même mécanisme dans les deux exemples espagnols qui suivent, et l'on constatera que la traduction littérale française de la version avec possesseur externe n'est pas correcte, signe que ces constructions sont soumises à des règles spécifiques dans chaque langue :

(44) *se murió mi perro*

(45) *se me murió el perro*

« mon chien est mort (= litt. le chien m'est mort) »

4.3.2.2. Construction avec un prédicat de possession

Bien que nous n'en ayons pas trouvé claire mention dans la littérature consacrée aux constructions à possesseur externe, on peut aisément y rattacher une construction avec le verbe « avoir », qui existe en français, et qui semble représenter une « montée » d'un possesseur adnominal dans une phrase essive à la fonction de sujet du verbe *avoir*, comme illustré par (46) et (47) :

(46) *une fille de Jean est malade*

(47) *Jean a une fille malade*

On peut dire que si, dans (46), on exprime l'état de la fille de Jean, dans (47), c'est l'état de Jean qui est décrit. Nous y voyons une conséquence de la nature de verbe d'état de « avoir » :

Cette classification de « avoir » parmi les verbes d'état répond à la nature de la notion. On voit pourquoi *avoir* se prête en maintes langues à former des périphrases pour des dispositions subjectives : « avoir faim, avoir froid, avoir envie... », puis « avoir la fièvre », plus vaguement, cependant avec référence claire au sujet affecté : « avoir un fils malade ». Dans aucun de ses emplois *avoir* ne se réfère à un objet, mais seulement au sujet. (Benveniste 1960: 198)

Il est permis de penser que la « montée » du possesseur adnominal de (42) au niveau du prédicat dans (43) répond au besoin d'exprimer la même chose : le possesseur y est présenté dans un état qui résulte d'une action qui l'affecte par le biais d'un de ses possédés.

Notons qu'en français, dans cette construction avec *avoir*, l'adjectif *malade* a une fonction d'attribut de l'objet, ce qui pose un problème à cause de l'indifférenciation entre adjectif épithète et attribut, à l'exception de quelques cas où l'ordre des mots permet de distinguer les fonctions, comme entre *j'ai trouvé le bon livre* et *j'ai trouvé le livre bon*. Le français populaire utilise souvent la préposition *de* pour introduire cet attribut : *j'ai pas trouvé un seul livre de bon, il a une fille de malade, il a un père de mort à la guerre, j'ai une réponse de juste, il a un pneu de crevé, il a un livre d'ouvert...* Par ailleurs, le français pose le problème du transfert des marques de définition entre les deux constructions. Si nous pouvons dire (47) en regard de (46), il faudra pourtant dupliquer le possesseur dans *Jean a sa fille (de) malade* pour rendre *la fille de Jean est malade*. Curieusement, en regard de *le père de Jean est mort à la guerre*, on trouvera aussi bien *Jean a son père (de) mort à la guerre* que *Jean a un père (de) mort à la guerre*, l'unicité du père rendant sans doute la différence de définitude purement stylistique.

La construction à possesseur externe avec un prédicat de possession n'est pas limitée au français. Le russe, par exemple, présente une construction similaire avec le prédicat de possession typique de cette langue :

(48) *ego doč' bol'na*
3SG:MASC.GÉN fille:NOM.SG malade:NOM.SG.FÉM
« sa fille est malade »

(49) *u nego doč' bol'na*
chez 3SG:MASC.GÉN fille:NOM.SG malade:NOM.SG.FÉM
« il a sa fille (de) malade »

On peut certainement analyser pareillement le latin *nam tibi pater hic est* « car ton père, c'est celui-ci » (*Capt.* 1011) qui apparaît dans une pièce de Plaute quand un personnage en informe un autre sur l'identité réelle de son père. Certes, il n'est pas

aisé de traduire cela par une verbe *avoir* en français, mais c'est un prédicat possessif et cela paraît bien résulter de la « montée » du possesseur à partir de l'énoncé *pater tuus hic est* « ton père est celui-ci ».

Ce phénomène n'est pas sans rappeler l'utilisation du « datif éthique » de certaines langues, qui crée une position valentielle dative fictive – laquelle s'ajoute même parfois à une position dative préexistante – pour renforcer l'expressivité d'un énoncé en y impliquant davantage le locuteur ou les allocutaires, alors qu'ils n'en sont pas des participants. C'est ce qu'illustrent les exemples suivants en français populaire : *il te lui a mis une de ces dérouillées* « il le battit d'importance », *le voila qui nous prend un rendez-vous pour lui tout seul* « il prit soudain un rendez-vous pour lui seul ». Quand le verbe est *être*, on peut souvent remplacer la tournure avec datif éthique par une tournure avec *avoir* : par exemple, et *voila que maintenant tu as Jean de malade* « soudainement, Jean tomba malade ». On remarquera que, par rapport aux exemples (47) ou (49), le « possesseur » désigné par le datif éthique ou par le sujet du verbe *avoir* n'a plus aucun rapport de possession avec les participants représentés en discours

L'utilisation, en français (surtout populaire), d'un prédicat de possession en lieu et place d'un prédicat d'existence pour insister sur l'implication du possesseur est particulièrement fréquente quand on utilise ce prédicat pour marquer le thème d'un énoncé. Perrot (1998: 628) cite ainsi les deux exemples suivants, où l'on peut voir la différence entre (50), avec prédicat d'existence, et (51), avec prédicat de possession :

(50) *il y a un gosse qui pleure*

« un enfant pleure »

(51) *elle a un gosse qui pleure*

« un de ses enfants pleure (il faut/faudrait qu'elle s'en occupe) »

4.3.2.3. Sémantisme spécifique de la construction à possesseur externe

Bien que (45) soit la manière la plus usuelle d'exprimer l'événement en question en espagnol, (44) est possible également, surtout quand l'événement n'est pas susceptible d'avoir affecté le « possesseur ». Si le décès du chien a lieu après le décès du maître, par exemple, il n'y a pas trop de difficulté à considérer le défunt comme encore possesseur du chien, mais exprimer le décès du chien par (45) serait franchir un degré supplémentaire dans la représentation du maître comme une personne encore vivante.

On observe une nuance similaire en français entre (46) et (47) : si Jean est décédé ou qu'il ne peut être au courant, pour toute autre raison, de l'état de santé de sa fille, le tour à possesseur externe est mal venu. Il faut pour le moins que le possesseur puisse être considéré par le locuteur comme potentiellement affecté : Jean a une fille malade, mais il ne le sait pas encore (quand il l'apprendra, il en sera affecté).

Tout cela est conforme aux constatations de König & Haspelmath (1998: 531), selon lesquels :

Dans beaucoup de langues du monde et certainement dans toutes les langues européennes, les possesseurs externes sont toujours des animés et même des humains, c.-à-d. des êtres capables de perception qui peuvent être concernés par certains procès ou événements.

Et le cas où un possesseur est le plus sûrement concerné par ce qui arrive à ce qu'il possède se produit quand

les entités [possédées] pertinentes sont caractérisées comme 'possession inaliénable' ou appartenant à la *sphère personnelle*. (*ibid.*)

Lazard (1986a: 192) voit d'ailleurs une manifestation de la notion de possession inaliénable en français dans le fait que l'on dise plus volontiers *je lui ai cassé la jambe* que *je lui ai cassé le parapluie*. Toutefois, avec l'idée de sphère personnelle, on en revient à une notion hautement subjective et mise en œuvre différemment selon les langues. Creissels (2004: 16/12) souligne la propension du roumain à éviter les possesseurs adnominaux, au point de dire ce qui pourrait se traduire littéralement par « il m'a été professeur » (« il a été mon professeur ») ou « augmentez-vous la mémoire de l'ordinateur » (« augmentez la mémoire de votre ordinateur »).

4.3.2.4. Cas de syncrétisme génitif-datif

Notons que, dans les exemples présentés ci-dessus en 4.3.2.1, comme dans tous les exemples usuels en espagnol ou allemand, possesseur externe et possesseur adnominal se distinguent clairement par leur marquage casuel (ou équivalent), mais toutes les langues ne le permettent pas, car nombreuses sont celles qui utilisent la même forme pour exprimer possesseur adnominal et complément d'attribution. C'est ce que nous appelons conventionnellement ici le syncrétisme génitif-datif (y compris pour les langues sans cas).

König & Haspelmath (1998: 554) mentionnent le traitement du possesseur externe dans les langues balkaniques, langues bien connues pour leur syncrétisme génitif-datif. On s'aperçoit effectivement que, si le grec moderne ou le bulgare présentent des ambiguïtés pour l'interprétation externe ou adnominale du possesseur, celles-ci sont limitées à certains cas d'emploi et peuvent souvent être levées en déplaçant le possesseur à une position où les règles usuelles d'ordre des mots lui interdisent d'être possesseur adnominal, voire en employant un pronom datif redondant. En bulgare, par exemple, on emploie dans (53) le pronom *mu* (3SG.MASC.DAT), redondant avec le complément d'attribution extraposé *na mǎža*, à contraster avec un emploi adnominal de *na mǎža* dans (52) (communication personnelle de S. Gadjeva) :

(52) *teče krǎv ot usta-ta na mǎž-a*
couler:PRÉS.3SG sang de bouche-ART de homme-ART
« du sang coule de la bouche de l'homme »

(53) *na mǎž-a mu teče krǎv ot usta-ta*
de homme-ART 3SG.MASC.DAT couler:PRÉS.3SG sang de bouche-ART
« *id.* (litt. à l'homme, il lui coule du sang de la bouche) »

Le même problème et la même solution existent en français populaire où le possesseur adnominal peut être introduit par la préposition *à* à la place de *de*. C'est pour cette raison que *la mère a lavé les cheveux à sa fille* est potentiellement ambigu dans le registre populaire et que, pour s'assurer que l'on a bien une construction à possesseur externe, il convient de déplacer *à sa fille* à un endroit où il ne peut pas être possesseur adnominal : *la mère a lavé à sa fille les cheveux*. Mais on aurait pu aussi, comme en bulgare, utiliser la redondance du possesseur : *la mère lui a lavé les cheveux, à sa fille*. Ces opérations, qui visent à désambiguïser la fonction du possesseur externe, ne sont cependant pas sans influence sur la structure informative de l'énoncé.

4.4. À mi-chemin entre adnominal et prédicatif : *nota genitivi*

The phenomenon of nota genitivi whereby a predicative possession expressed in a relative clause with a nominal predicate becomes an attributive possession or an apposition. What is the nature of the introductory particle: relative or demonstrative? Modern Persian izafet, Slavic 'determined adjectives'. Examples taken from the Semitic family.

4.4.1. Définition

Nous avons vu plus haut (4.2.4) comment, en akkadien, la particule *ša* sert aussi bien de « pronom relatif » que de particule de liaison entre possédé et possesseur dans des constructions du type « X *link* Y-*sec* ». Il en résulte qu'un syntagme possessif comme *bīt-um ša šarr-im* « la maison du roi » peut aussi s'interpréter comme « la maison qui est au roi (litt. qui [est] du roi) », où la relative *ša šarr-im* comporte un prédicat nominal constitué du seul génitif *šarr-im* « du roi ». Le sémantisme de ce prédicat est équivalent à celui d'« appartenir », et nous sommes donc ici en présence d'un prédicat d'appartenance au sens de 4.3.1.4.2. Avec *bītum ša šarrim*, nous avons donc une construction possessive adnominale, dans laquelle on peut déceler une construction prédicative enchâssée, d'où le titre de cette section.

La particule *ša* qui intervient dans la construction a été perçue comme un indicateur du génitif qui la suivait, indicateur d'autant plus important que, dans les langues sémitiques ayant perdu la flexion nominale (hébreu, araméen...), il est le seul élément qui révèle la fonction de possesseur du substantif subséquent. C'est pour cette raison que l'on nomme traditionnellement *nota genitivi* une particule comme le *ša* akkadien, le *zy* araméen, le *d* ougaritique, le *zā* ge'ez etc.

Nous nous permettrons dans la suite d'étendre un peu la signification de ce terme à des phénomènes comparables dans d'autres langues et à des cas où cette particule sert à introduire une apposition ou un adjectif épithète.

4.4.2. Origine de la *nota genitivi* sémitique

La nature de la *nota genitivi* des langues sémitiques, et l'origine de la construction, ont fait l'objet de débats (Bravmann 1961: 386). S'agit-il d'un relatif ou d'un démonstratif ?

On peut dès maintenant réfuter la parenté entre la *nota genitivi* et le pronom personnel 3_{SG}, d'origine démonstrative (Goetze 1947b: 79). Le fait qu'ils aient évolué tous deux vers une forme en *š-* en akkadien est spécifique à cette langue, d'autres langues gardant des formes distinctes (ex. arabe *dū* et *huwa*).

Mais cette réfutation n'invalidé en rien la thèse de l'origine démonstrative de la *nota genitivi*. Cette thèse stipule qu'il s'agit d'un démonstratif qui fait fonction de terme possédé à l'état construit (*ša šarrim* = celui du roi). À cela, Bravmann (1961: 387) tente d'opposer l'argument que « in Semitic, a demonstrative cannot be followed by a noun in the function of a genitive ». Cela n'est guère convaincant : si les démonstratifs grammaticalisés dans les langues sémitiques connues ne possèdent pas la capacité de régir un possesseur, rien n'empêche que l'ancêtre de la *nota genitivi* ait pu la posséder dans un état de langue antérieur. Bravmann ajoute :

The Arabic particle *dū* as well as similar particles in similar constructions in related languages has no determinative (or demonstrative) power. [...] *Dū* appears also in expressions which are indeterminate; they are characterized by the fact that the noun depending on the particle appears in them without an article.

Cet argument exige des éclaircissements. Apparemment, Bravmann souligne ici que, dans l'analyse de *bītum ša šarrim* par « maison, celle du roi », le déterminant

« celle du roi » aurait pour effet de donner un caractère défini⁹⁰ au substantif « maison » auquel il s'appose, et partant au syntagme possessif en sa totalité, alors que les langues qui possèdent un article défini et utilisent une construction possessive à *nota genitivi* connaissent l'opposition entre « la maison du roi » et « une maison du roi ». D'où, si notre interprétation du raisonnement de Bravmann est exacte, l'impossibilité que la *nota genitivi* soit un démonstratif, et la conclusion qu'il s'agit donc d'un relatif.

De nouveau, nous ne sommes pas convaincu. Il ne nous semble pas exclu, tout d'abord, qu'une expression comme « une maison, celle du roi » puisse finir par signifier aussi « une maison du roi », dans la mesure où l'apposition est une sorte de parenthèse explicative. Par ailleurs, une « relative » introduite par la *nota genitivi* peut souvent s'employer sans antécédent, comme syntagme nominal, ainsi que nous l'avons vu en 4.2.2.3.2. On constate alors qu'elle a un sens défini identique à celui qu'elle aurait si la *nota genitivi* était un démonstratif : *ša ilim* « ce qui est au dieu, cela du dieu », *ša šarrim* « le représentant du roi (= celui du roi) », *šūt rēšim* « les courtisans (= ceux de la tête) » (akkadien), *dū r-rahli* « le contenu du sac (= ce qui est du sac) » (arabe), *zy ly* « le mien (= ce qui est à moi) » (araméen).

Et surtout, il ne nous paraît pas judicieux de prendre un parti dans ce débat sans évoquer la question de la grammaticalisation des propositions relatives, question qu'aborde notamment Benveniste (1957), en montrant de façon convaincante que les particules introduisant les relatives sont souvent d'anciens démonstratifs.

Dans ce qui suit, nous postulons donc que les constructions à *nota genitivi* du sémitique découlent de la grammaticalisation d'une expression du genre « X, celui de Y », que le démonstratif soit entre temps devenu relatif ou que cette évolution ait eu lieu plus tard.

4.4.3. *Nota genitivi* et accord du génitif avec le possédé

Plus précisément, ainsi que nous l'avons vu en 4.2.2.6, on assisterait dans les constructions sémitiques à *nota genitivi* à la mise en œuvre d'une formule « X, T-x Y-sec », où T est un anaphorique renvoyant au possédé X, et accordé avec lui dans les états les plus archaïques.

On retrouve cette construction en albanais et en hindi (Spencer 2007), où l'accord de ce qui y représente T est bien vivant, alors que la marque *sec* de secondarité n'est plus spécifique de la relation possessive (il s'agit d'un cas oblique à plusieurs fonctions dans les deux langues). Du fait de son ordre lévoverse, l'élément T est réalisé en hindi comme une postposition *kā*, et entre comme tel dans la liste des postpositions casuelles, ce qui n'aurait rien de surprenant si cette postposition génitive ne s'accordait pas avec le possédé.

Précisons que la postposition *kā* du hindi nous permet de montrer un exemple de *nota genitivi* qui ne provient pas d'un démonstratif. Comme le rapporte Montaut (1996: 147), cette postposition pourrait provenir du sanskrit *kr̥ta-* « fait », c.-à-d. par l'intermédiaire d'une périphrase « X, fait par/de Y ». Le participe adjectif s'accorde naturellement avec son régissant, d'où l'accord de *kā*.

Quelle que puisse être réellement la nature de T, une construction à *nota genitivi* accordée avec le possédé, comme « X, Y-sec T-x », paraît tout fait susceptible d'évoluer vers une construction « X Y-x » par fusion de *sec*, T et *x* en une seule (nouvelle) marque *x*, ou vers une construction « X Y-sec-x », si *sec* ne fusionne pas,

⁹⁰ Pour éviter l'ambiguïté de « déterminé », nous utilisons ici l'adjectif « défini » dans son sens grammatical usuel.

c.-à-d. d'évoluer vers une construction où la marque de fonction possessive accolée au possesseur s'accorde avec le possédé.

Nous rejoignons ici les conclusions d'Aristar (1995).

4.4.4. Évolution de la *nota genitivi*

Nous venons de voir qu'une *nota genitivi* accordée peut évoluer vers une marque *x* dans une construction « X Y-*sec-x* » ou « X Y-*x* ». Citons, sans prétention d'exhaustivité, deux autres évolutions possibles.

Dans les langues balto-slaves, on trouve la trace d'un élément pronominal provenant du thème indo-européen **yo-* qui a fourni des relatifs en grec, en indo-iranien et en slave (vieux slave *i-že*). Le même thème fonctionne comme anaphorique dans plusieurs langues (dont le vieux slave)⁹¹. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une *nota genitivi* au sens propre, puisque sans rapport avec l'expression d'une relation de possession, cet élément se combine avec les adjectifs épithètes et forme des paradigmes flexionnels « longs »⁹² qui répondent à la formule « X A-*x* T-*x* », où A symbolise un adjectif, comme en vieux slave dans *syn-a dobr-a-je-go* (« fils-GÉN bon-GÉN-DÉM-GÉN ») « du bon fils », et peuvent s'analyser comme « X, le/la A ».

Notons ici que l'accord en cas de X, A et T est systématique et qu'il interdit une interprétation de T comme pronom relatif, au sens usuel du terme : un relatif « moderne » dans une expression « X qui est A » serait nécessairement au cas sujet, et A également. Comme pour le cas de la *nota genitivi* sémitique (4.4.2), on peut s'interroger sur la nature qu'avait ce connecteur au moment de sa grammaticalisation : démonstratif ou relatif ? L'accord casuel de l'adjectif A va dans le sens d'un T démonstratif, sinon il faudrait supposer qu'un mécanisme d'attraction poussé se soit produit en proto-slave. Par ailleurs, l'élément T existe à l'état autonome en vieux slave avec une valeur d'anaphorique et non de relatif, le relatif en étant dérivé. Tout cela nous fait pencher pour une origine démonstrative de la *nota genitivi* slave, ce qui rejoint notre conclusion à propos de la sémitique.

Le même thème pronominal **yo-* a été utilisé dans les langues iraniennes et se retrouve en persan moderne, sous le nom d'*ezâfé*, dans la marque *-e* affixée au terme régissant pour relier celui-ci à un substantif possesseur, un adjectif épithète ou une apposition : *dar-e xune* « la porte de la maison », *dar-e bozorg* « la grande porte », *šahr-e tehrân* « la ville de Téhéran ». Les constructions possessives à *nota genitivi* évoluent donc ici vers la formule « X-*prim* Y ».

4.5. Possession et *Suffixaufnahme*

Description of the phenomenon of case agreement inside a possessive phrase, according to Plank (1995b). Examples from Georgian. Hypostasis of the genitive.

Pour décrire la *Suffixaufnahme*, nous nous appuyerons sur Plank (1995b). Le phénomène a été mis en évidence à la fin du XIX^e siècle par Bopp et a été baptisé

⁹¹ Nous n'entrons pas dans la discussion de savoir s'il s'agissait d'un seul et même thème indo-européen, ou bien d'un thème relatif **yo-* différent d'un thème anaphorique **i-*, mais fusionnés ou confondus dans certaines langues. Pour un résumé de la question, ainsi que pour d'autres aspects du traitement de ce pronom dans les domaines balte, slave et indo-iranien, on se reportera à Petit (2009).

⁹² On utilise le terme de flexion « longue » ou « déterminée ». On trouve aussi, en russe, le terme « adjectif articulé » (*членное прилагательное* en russe), sans doute à cause de la valeur initialement anaphorique de l'élément suffixé et d'une certaine similitude entre ces formes et celles produites par suffixation d'un article défini aux formes d'adjectifs épithètes dans plusieurs langues balkaniques.

Suffixaufnahme « prise de suffixe » par Finck (1910) : il s'agissait de décrire le fait que, en géorgien par exemple, quand un syntagme possessif est marqué casuellement pour sa fonction par rapport à un régissant, la marque affecte aussi bien le possesseur que le possédé, et s'ajoute donc à la marque casuelle du génitif qui affecte le possesseur dans cette langue. Ainsi, quand on doit former le génitif de *gwam krist-es* « le corps du Christ », on obtient :

- (54) *gwam-isa krist-es-isa*
 corps-GÉN Christ-GÉN-GÉN
 « du corps du Christ »

Ou, pour donner un exemple plus théorique : quand on doit former le locatif de 'maison roi-GÉN' «la maison du roi », on obtient 'maison-LOC roi-GÉN-LOC' « dans la maison du roi ». Plank rappelle que cette construction a pu être interprétée comme le fait que la forme génitive d'un substantif se comportait – à peu près – comme un adjectif possessif, donc accordé en cas avec son régissant, ainsi que les limites de cette interprétation. De nouveau, on est proche ici de la translation tesnièreenne.

Si l'on essaie d'appliquer les formules de description de la possession adnominale, on voit qu'il s'agit finalement d'un cas assez simple de mise en œuvre de la formule « X Y-*sec-x* », où *x* est la marque casuelle qui affecte X⁹³. Remarquons que nous avons déjà rencontré cette formule en 4.4.4 comme un produit possible de l'évolution d'une construction à *nota genitivi*, ce qui rapproche les deux phénomènes.

Nous renvoyons à Plank pour un historique détaillé et une description des différentes constructions dans différentes langues, constructions plus ou moins assimilées à la *Suffixaufnahme* basique, décrite plus haut. Il convient de préciser que la *Suffixaufnahme* a été soupçonnée d'être un trait aréal caucasien du fait que, outre en géorgien, on en trouverait des manifestations (assez diverses, d'ailleurs) en sumérien, hurrite, hittite, élamite etc. En fait, si l'on accepte toutes les extensions données au terme *Suffixaufnahme*, extensions qui nous paraissent beaucoup trop larges, on peut dire que c'est un phénomène répandu dans le monde entier.

Comme exemple d'extension, nous pouvons mentionner :

- un accord entre possesseur et possédé pour toutes sortes de catégories grammaticales du nom : cas, genre, nombre, principalement, mais aussi personne, en tchouktche⁹⁴ ;
- en arménien, l'attraction casuelle du possesseur par le possédé : une construction comme « X Y-*sec* » peut ainsi devenir « X Y-*x* », où *x* est la marque du cas de X ;
- en sumérien, *É LUGAL-la-ka* (*e lugal-ak-a* c.-à-d. 'maison roi-GÉN-LOC') « dans la maison du roi » : on voit que la marque du locatif n'affecte que le possesseur, autrement dit il y a marquage du syntagme *e lugal-ak* par

⁹³ Rappelons que dans cette présentation formelle des constructions de possession, on n'indique que les marques relatives à la relation de possession. C'est pourquoi la formule ne peut pas montrer que la marque casuelle *x* affecte X. Dans une représentation sous forme de glose, on aurait X:CAS Y:GÉN.CAS avec CAS symbolisant la marque d'un cas quelconque.

⁹⁴ Plus précisément, cet accord en personne est limité au cas d'un syntagme possessif prédicatif (attribut du sujet) : le caractère prédicatif du syntagme est marqué par un suffixe de personne, et ce suffixe affecte également le possédé et le possesseur (Koptjevskaja-Tamm 1995: 311)

une marque locative *-a* finale ;

- en grec, αἱ θυγατέρες αἱ τῶν πολιτῶν « les filles des citoyens », litt. « les filles, les des citoyens », où la répétition de l'article est assimilable à la reprise d'une marque de cas, genre et nombre, construction qui rappelle encore une fois le phénomène de *nota genitivi* ;
- en turc, *adam-in-ki-ne* 'homme-GÉN-ki-DAT' « à celui de l'homme », où le génitif *adam-in*, nominalisé par le suffixe *-ki*, fait office de syntagme possessif sans possédé.

Rattacher *e lugal-ak-a* à la *Suffixaufnahme* est assez audacieux, puisqu'il n'y a aucune répétition de suffixe... Et qu'en est-il du turc *adam-in-ki-ne* ? Il s'agit d'un génitif *adam-in* qui est transformé en adjectif, lui-même substantivé : c'est une manifestation de ce que l'on appelle l'hypostase du génitif⁹⁵. L'adjectif substantivé *adaminki* représente donc à lui seul un syntagme possessif sans possédé exprimé, et ce syntagme porte la marque de fonction que porterait le possédé s'il était exprimé.

Mais, en ce qui concerne le turc, il est artificiel de rattacher cela à la *Suffixaufnahme*, puisque, dans cette langue, si le possédé était exprimé, le terme possesseur au génitif, ou à la forme nominalisée *adaminki*, ne s'accorderait pas en cas avec celui-ci. Il faut chercher des exemples plus convaincants de *Suffixaufnahme* avec ellipse du possédé en vieux géorgien, comme *huriastan-isa-n-i* 'Judée-GÉN-PL-NOM' « ceux de Judée » (Boeder 1995: 186).

On peut encore mentionner ici une forme particulière d'hypostase du génitif, qui est invoquée pour expliquer l'apparition de la flexion thématique indo-européenne (Villar 1995). Celle-ci proviendrait d'une réinterprétation en adjectif ou substantif de formes de génitif athématique en **-os*. Par exemple, en hittite, *kurur* « hostilité » donne le génitif *kurur-aš* dans *kururaš antuḫšaš* « homme d'hostilité, ennemi ». Ce génitif peut être réinterprété comme un adjectif « hostile, ennemi » et, employé sans régissant, comme un substantif « ennemi ». Toutefois, comme les procédés utilisés par le turc ou le géorgien ne sont pas de mise en indo-européen, la façon dont, à partir de cette forme de génitif, un paradigme peut être recréé est l'objet de diverses spéculations.

⁹⁵ Très généralement, l'**hypostase** peut être définie comme le passage d'un mot d'une partie du discours à une autre, ce qui ressemble fort à l'idée de base de la translation tesnière. Le terme a aussi été utilisé dans la description de la flexion hétéroclitique indo-européenne pour nommer le fait de traiter une forme fléchie ou adverbialisée comme une base de flexion ou de dérivation.